EMPLOI-QUÉBEC

# PLAN D'ACTION 2010•2011

Québec

EMPLOI-QUÉBEC

# PLAN D'ACTION 2010•2011

Québec

**Rédaction**
Direction générale adjointe de la planification,
du marché du travail et de la conformité
Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Réalisation infographique et édition**
Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce plan d'action peut être consulté sur le site d'Emploi-Québec :
**www.emploiquebec.net**.

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010**
ISSN 1919-1170 (imprimé)
ISSN 1923-9637 (pdf)
**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010**
ISBN 978-2-550-59677-6 (imprimé)
ISBN 978-2-550-59678-3 (pdf)

© Gouvernement du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

**MESSAGE DE LA MINISTRE** .......... **5**

**MOT DE PRÉSENTATION** .......... **6**

**1 LE CADRE DE PLANIFICATION D'EMPLOI-QUÉBEC** .......... **7**

La mission .......... 7

L'offre de service .......... 7

Le cadre de gestion .......... 8

**2 L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL, LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LES PRINCIPAUX ENJEUX** .......... **9**

Le contexte économique et le marché du travail : les effets de la récession se feront encore sentir cette année .......... 9

Les grands enjeux structurels : le vieillissement de la population, le taux d'assistance sociale et la compétitivité menacée des entreprises du Québec .......... 16

**3 LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES CIBLES DE RÉSULTATS** .......... **18**

**ORIENTATION 1**

Atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises et soutenir la relance de l'emploi .......... 19

**ORIENTATION 2**

Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois, notamment par la préparation des clientèles éloignées en appui à la reprise économique .......... 23

**ORIENTATION 3**

Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment par la formation .......... 30

**ORIENTATION 4**

Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tant par ses services de solidarité sociale que par ses services publics d'emploi .......... 34

**ORIENTATION 5**

Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens .......... 38

**4 LES RESSOURCES ALLOUÉES** .......... **43**

Les services publics d'emploi .......... 43

Les services de solidarité sociale .......... 44

**5 LES FACTEURS DE CONTINGENCE** .......... **45**

**ANNEXE A**

Fonds de développement du marché du travail : budget d'intervention 2010-2011 .......... 46

**ANNEXE B**

Résultats préliminaires 2009-2010 .......... 47

**NOTES** .......... 48

# MESSAGE DE LA MINISTRE

Le Québec a été secoué en 2009 par la crise financière et économique qui a sévi à l'échelle mondiale. Toutefois, grâce à des efforts sans précédent du gouvernement pour soutenir le marché du travail et protéger les emplois, nous pouvons dire aujourd'hui que cette crise est derrière nous. Le Québec a été moins touché par la récession que lors des replis précédents. Il a aussi été moins touché que ses voisins immédiats.

Emploi-Québec, notamment par la mise en oeuvre des mesures du **Pacte pour l'emploi *Plus***, a été un acteur de premier plan cette année dans le soutien aux travailleurs, aux travailleuses et aux entreprises en difficulté ainsi que dans l'aide aux personnes qui ont malheureusement perdu leur emploi en raison du contexte économique difficile.

Emploi-Québec poursuit ses interventions visant à atténuer les effets de la récession sur la main-d'oeuvre et sur les entreprises. Elle soutient également la relance de l'emploi, en accordant une attention particulière à la région de Montréal, qui a été durement touchée par la récession. C'est ainsi que l'agence veille à atteindre les objectifs du **Plan Emploi Métropole**, annoncé dans le budget du Québec du 30 mars 2010.

Par ailleurs, la récession n'a rien changé aux perspectives à plus long terme du marché du travail. Ces dernières s'inscrivent toujours sous le signe du vieillissement de la population du Québec, du déclin de sa population en âge de travailler et d'une rareté grandissante de la main-d'oeuvre disponible. Le marché du travail et les entreprises devront s'adapter à ce changement important que constituera la rareté de main-d'oeuvre. Les entreprises devront également s'adapter de façon à maintenir leur compétitivité dans un contexte de concurrence internationale accrue et d'appréciation de la devise canadienne par rapport au dollar américain. Ainsi, accroître le taux d'emploi de la population du Québec et faire en sorte que la main-d'oeuvre aura la qualification requise pour répondre aux besoins des entreprises, contribuant ainsi à augmenter leur productivité, demeurent des objectifs à poursuivre.

L'accroissement significatif du taux d'emploi n'est possible que par une plus grande participation au marché du travail des groupes sous-représentés et des clientèles éloignées du marché du travail. C'est pourquoi Emploi-Québec vise à soutenir l'amélioration de l'employabilité de ces personnes en les aidant à développer leurs compétences. De plus, Emploi-Québec et ses partenaires soutiennent l'adaptation des entreprises aux changements, en contribuant au développement des compétences de la main-d'oeuvre ainsi qu'à l'amélioration des pratiques de gestion et de formation de leurs ressources humaines.

L'année 2010-2011 est aussi marquée par l'annonce du second plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le premier plan d'action gouvernemental a permis d'implanter des mesures structurantes dans une diversité de domaines ayant pour résultat direct la réduction du taux de pauvreté au Québec. Cependant, les efforts du Québec doivent se poursuivre et le deuxième plan d'action gouvernemental s'inscrit dans cette voie. Emploi-Québec collabore donc étroitement, notamment par ses services de solidarité sociale, à la mise en oeuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 ainsi qu'à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société québécoise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La récession est maintenant derrière nous. Tout en continuant nos interventions pour atténuer ses effets résiduels sur le marché du travail, il nous faut désormais aborder la reprise avec optimisme et travailler au développement économique et social du Québec à plus long terme.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

Julie Boulet

Julie Boulet

# MOT DE PRÉSENTATION

L'agence Emploi-Québec relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et est reconnue comme le service public d'emploi au Québec. Issue de l'intégration administrative en 2006 de l'agence du même nom et de l'agence de la Sécurité du revenu, elle assure les services publics d'emploi et de solidarité sociale.

La planification liée aux services publics d'emploi doit être établie en concertation par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail. Elle doit être approuvée par le gouvernement, conformément à la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail. Ainsi, la responsabilité de la Commission des partenaires du marché du travail porte essentiellement sur la planification liée aux services publics d'emploi.

La planification liée aux services de solidarité sociale relève de la responsabilité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conformément à la Loi sur l'administration publique.

# 1 LE CADRE DE PLANIFICATION D'EMPLOI-QUÉBEC

## LA MISSION

> *Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social.*

Emploi-Québec considère que le travail est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des individus aptes au travail. Par ses interventions, elle vise à favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de Québécoises et de Québécois et à mobiliser les bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail, à développer les compétences et à accroître la productivité de la main-d'œuvre ainsi qu'à améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines et de formation dans les entreprises.

## L'OFFRE DE SERVICE

Emploi-Québec fournit les services publics d'emploi et les services de solidarité sociale.

En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec fournit également des services d'emploi spécialisés aux personnes aptes à entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi, de même qu'aux entreprises éprouvant des difficultés liées à la main-d'œuvre.

L'agence offre aussi, par l'entremise de ses services de solidarité sociale, une aide financière de dernier recours aux personnes financièrement démunies ainsi qu'un soutien à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes qui ne sont pas prêtes à entreprendre immédiatement une démarche vers l'emploi.

Les services d'emploi et de solidarité sociale de l'agence offerts aux individus s'inscrivent dans un continuum de services axé vers l'emploi, c'est-à-dire qui permet d'assurer un cheminement fluide et un accompagnement des personnes qui en ont besoin pour intégrer le marché du travail.

### Les services publics d'emploi

Le rôle des services publics d'emploi est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, à un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et à la réduction du chômage, des pertes d'emplois, de l'instabilité de l'emploi et des obstacles à la création d'emplois.

Les dysfonctionnements du marché du travail constituent un frein au développement économique et social du Québec. Ils se manifestent, notamment, dans l'ampleur et la persistance des disparités régionales ainsi que dans un chômage, un sous-emploi et un taux d'assistance sociale qui restent élevés, alors même qu'un nombre substantiel de postes sont vacants et, dans certains cas, difficiles à pourvoir[1].

En outre, les services publics d'emploi jouent un rôle stratégique pour aider le Québec à contrer les effets négatifs sur le marché du travail d'une conjoncture économique défavorable. Ils sont aussi des leviers majeurs pour relever les défis du vieillissement de sa population, de la faible productivité des entreprises et de l'intensification de la concurrence internationale. Les services publics d'emploi permettent de faire face au risque que ces défis représentent pour le niveau de vie des Québécoises et des Québécois, pour l'équilibre du marché du travail, pour la capacité de l'État, dans le contexte actuel des finances publiques, à financer ses programmes et à répondre aux besoins de la population, de même que pour celle des entreprises à maintenir et à créer des emplois.

Les services publics d'emploi contribuent ainsi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même qu'au développement économique et social du Québec.

### Les services de solidarité sociale

En vertu du volet Solidarité sociale de son offre de service, Emploi-Québec est responsable de la gestion des programmes d'aide financière conformément aux dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles[2]. À ce titre, l'agence a le mandat de soutenir financièrement les personnes et les familles démunies, de même que de favoriser leur autonomie économique et sociale, en les encourageant à exercer des activités facilitant leur insertion sociale, leur insertion en emploi et leur participation active à la société.

Ainsi, par leurs interventions, les services de solidarité sociale contribuent eux aussi à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, qui sont de hausser le niveau et la qualité de vie des Québécoises et des Québécois ainsi que des communautés où elles et ils vivent et de réduire la pauvreté.

## LE CADRE DE GESTION

Emploi-Québec situe son action dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec, avec : a) sa convention de performance et d'imputabilité, qui définit son cadre de gestion et précise notamment les indicateurs servant à l'établissement de ses cibles et à sa reddition de comptes; b) ses plans d'action national et régionaux annuels, qui indiquent ses orientations stratégiques et les ressources dont elle dispose, de même que les cibles à atteindre, en fonction du contexte socioéconomique et de son contexte organisationnel; c) son rapport annuel de gestion, qui rend compte de ses résultats et du degré d'atteinte de ses objectifs.

Emploi-Québec rend publics son plan d'action et son rapport annuel de gestion et les dépose à l'Assemblée nationale. De plus, son plan d'action est élaboré dans le respect des paramètres de transfert de la responsabilité des mesures actives d'emploi, tels qu'ils ont été convenus avec le gouvernement fédéral dans l'entente Canada-Québec relative au marché du travail[3].

Par ailleurs, afin de tirer le meilleur parti de la gestion par résultats, Emploi-Québec gère ses interventions de façon décentralisée et en partenariat. Manifestations de ce partenariat, les deux ententes[4] convenues entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail favorisent le renforcement du rôle et de la contribution des partenaires à l'égard de la qualification de la main-d'œuvre. Emploi-Québec s'appuie aussi sur l'expertise d'un réseau d'organismes œuvrant au développement de l'employabilité[5].

De nature essentiellement stratégique, la planification nationale d'Emploi-Québec trouve son prolongement dans les plans d'action régionaux. Chacune des directions régionales précise les actions qu'elle conduira pour contribuer au développement économique et social de sa région et pour concrétiser les orientations du plan d'action annuel de l'agence et atteindre ses objectifs et ses cibles. Les cibles et les objectifs s'inscrivent généralement dans une perspective pluriannuelle, bien qu'Emploi-Québec rende compte annuellement de l'atteinte des cibles et de l'utilisation des budgets. Cette perspective pluriannuelle s'impose eu égard à la nature structurelle et au caractère persistant des problématiques du marché du travail et des clientèles qui font l'objet de ses interventions[6]. Le plan d'action annuel de l'agence trouve également son prolongement dans les plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre, des comités d'intégration et de maintien en emploi, des comités consultatifs et de la Table métropolitaine de Montréal.

L'année 2010-2011 est la dernière du cycle de planification triennal d'Emploi-Québec. Ainsi, sans exclure de nouvelles initiatives, ce plan d'action s'inscrit sous le signe de la poursuite et de la consolidation des actions mises en œuvre en 2009-2010 pour concrétiser notamment le Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le **Pacte pour l'emploi** et le **Pacte pour l'emploi *Plus***.

De plus, par son plan d'action, Emploi-Québec contribue à la concrétisation du plan de modernisation de l'État, du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, de la Stratégie gouvernementale de développement économique, de la Stratégie pour le développement de toutes les régions, des diverses mesures mises en place pour aider les secteurs d'activité économique en difficulté, du nouvel espace économique du Québec, de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, de la Stratégie gouvernementale de développement durable, ainsi que des priorités que se sont données le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail.

# 2 L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL, LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LES PRINCIPAUX ENJEUX

## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL : LES EFFETS DE LA RÉCESSION SE FERONT ENCORE SENTIR CETTE ANNÉE[7]

**À l'opposé de ce qui s'est produit généralement dans le passé, le Québec a été moins touché que ses voisins immédiats par la récession en 2009. Les conditions du marché du travail ne s'en sont pas moins détériorées, avec notamment 52 000 nouveaux chômeurs et chômeuses, la plus forte hausse depuis la mise sur pied d'Emploi-Québec en 1998. Certaines régions, et plus particulièrement Montréal, certains secteurs et certains groupes de la population ont aussi été plus touchés. La plupart des prévisionnistes s'attendent par ailleurs à une reprise plus lente qu'à l'habitude et à ce que le nombre de chômeurs et de chômeuses demeure élevé cette année.**

**Dans ce contexte, Emploi-Québec aura la tâche délicate de maintenir un équilibre adéquat entre les interventions destinées à atténuer les effets de la récession et à soutenir la relance, et celles qui visent à contrer les impacts sur le marché du travail du vieillissement de la population.**

### L'économie mondiale : une intervention publique sans précédent permet d'éviter le pire, mais on s'attend à une reprise plus lente qu'à l'habitude et l'incertitude demeure élevée

Dans la foulée de la crise immobilière et financière qui a pris naissance aux États-Unis en 2007 et dont les effets se sont intensifiés et étendus à une majorité de pays en 2008, l'économie mondiale s'est repliée à un rythme jamais vu depuis la Grande Dépression, avant de montrer des signes de reprise à partir de l'été 2009. Seule l'intervention concertée sans précédent des gouvernements et des banques centrales des grandes puissances économiques a permis d'éviter que le scénario des années 1930 ne se concrétise en entier.

La reprise observée jusqu'ici repose en grande partie sur une injection considérable de fonds publics. Cette injection a eu pour effet d'hypothéquer la situation budgétaire de plusieurs pays pour les années à venir et, ainsi, de réduire la marge de manœuvre permettant d'assurer un soutien additionnel à la reprise de l'économie. Une solide reprise de la demande privée, sans laquelle l'économie ne peut croître de manière soutenue et durable, reste encore à se manifester. On s'attend pour cette raison à ce que la plupart des économies avancées prennent plus de temps qu'à l'habitude pour retrouver leur élan d'avant la récession et à ce que l'incertitude demeure élevée.

### Le Québec subit les contrecoups de la récession, mais est moins touché que ses voisins immédiats et que par le passé

Le Québec est l'une des régions qui ont été les moins touchées par la récession et il a aussi été moins touché que lors des replis précédents, tant du point de vue de l'activité économique en général que de ses répercussions sur le marché du travail. Il n'en a pas moins enregistré sa première diminution significative du nombre d'emplois depuis 1993 et la première, également, depuis la mise sur pied d'Emploi-Québec en 1998.

Sur une base mensuelle, le Québec a perdu 73 000 emplois (- 1,9 %) entre le sommet de février 2008 et le creux de juillet 2009, avant d'en récupérer la moitié entre juillet et décembre. Le bilan des pertes depuis le sommet s'établissait alors à 37 000 (- 1 %), soit moins que ce qu'on a observé dans l'ensemble du Canada (- 1,9 %), en Ontario (- 2,9 %) et aux États-Unis (- 6,1 %). Les États-Unis, qui ont été parmi les plus touchés sur le plan de l'emploi, enregistraient toujours des pertes deux ans après le sommet en décembre 2009, lesquelles totalisaient alors 8,4 millions d'emplois.

GRAPHIQUE 1

*Évolution du PIB jusqu'au 4e trimestre 2009 (4e trimestre 2007 = 100)*

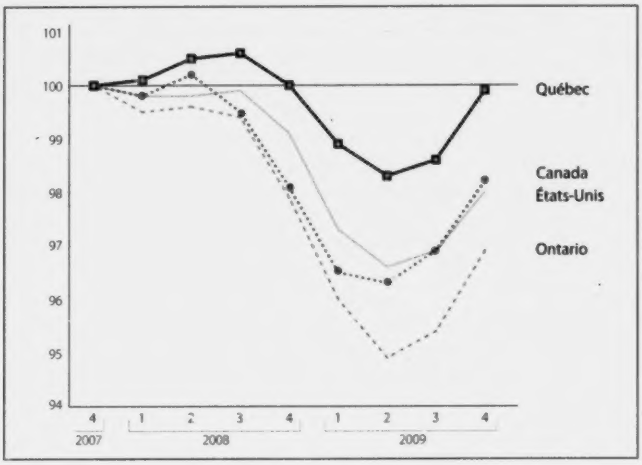

GRAPHIQUE 2

*Évolution de l'emploi jusqu'au 1er trimestre 2010 (3e trimestre 2008 = 100)*

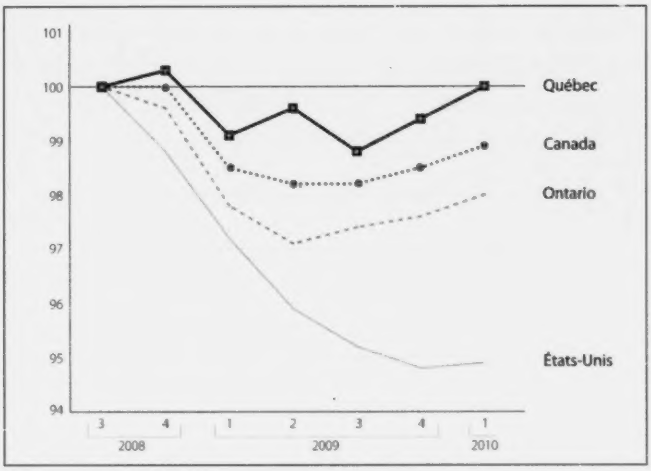

Sources : OCDE, U.S. Bureau of Labor Statistics, ministère des Finances de l'Ontario, Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada; compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, du marché du travail et de la conformité.

Sur une base annuelle (moyenne de douze mois), le Québec a perdu 38 000 emplois en 2009, dont 32 000 étaient à temps plein (- 1 % dans les deux cas). Les pertes ont cependant été plus élevées dans le secteur privé, où elles ont atteint 54 000 (- 2,1 %), tandis que les emplois diminuaient de 6 000 (- 0,8 %) dans le secteur public et que l'entrée en scène de 22 000 travailleurs et travailleuses autonomes (+ 4,1 %) permettait d'amortir la chute en partie. Pendant la longue période de croissance de l'emploi qui a pris fin en 2008, la majorité des emplois créés ont été à temps plein et dans le secteur privé[8].

GRAPHIQUE 3

*Variation annuelle de l'emploi au Québec (en milliers)*

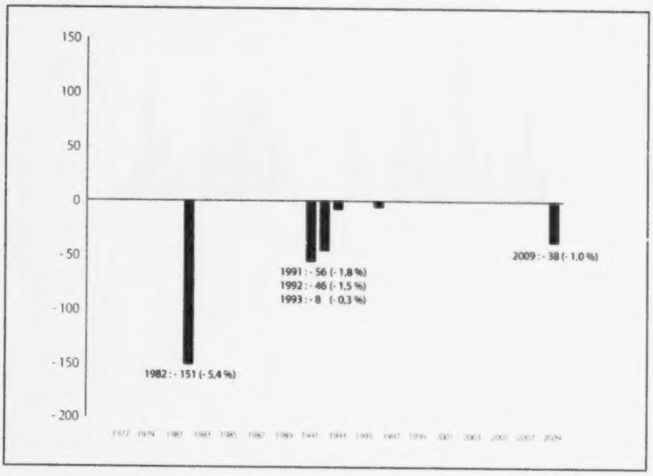

Source : Statistique Canada; compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, du marché du travail et de la conformité.

Les données les plus récentes, soit celles de mai 2010, montrent que le nombre d'emplois créés au Québec surpasse de près de 20 % le nombre d'emplois perdus lors de la récession. À titre de comparaison, au Canada, le nombre d'emplois créés depuis le creux conjoncturel était, en mai, inférieure d'environ 25 % au nombre d'emplois perdus lors de la récession (- 36 % en Ontario et - 88 % aux États-Unis).

Le taux de chômage s'est établi à 8,5 % en moyenne en 2009 (8 % en mai 2010), un niveau semblable à ceux observés dans la première moitié de la décennie, après avoir atteint son plus bas niveau en plus de 30 ans à 7,2 % en 2007 et en 2008. Le taux d'assistance sociale des adultes a aussi augmenté, quoique très légèrement, passant d'un creux de 30 ans de 7,3 % en 2008 à 7,4 % l'an dernier. En 2009, le taux de chômage du Québec était inférieur à celui de l'Ontario (9 %) et des États-Unis pour la première fois depuis que des statistiques comparables sont compilées. Sur la base des concepts américains, qui diffèrent légèrement, le taux de chômage aurait été de 7,3 % au Québec et de 8,3 % en Ontario en 2009, alors qu'il atteignait 9,3 % aux États-Unis. L'écart avec les États-Unis était encore plus grand au début de 2010 (graphique 5).

GRAPHIQUE 4

*Taux de chômage (15 ans ou plus) et taux d'assistance sociale (18-64 ans) au Québec*

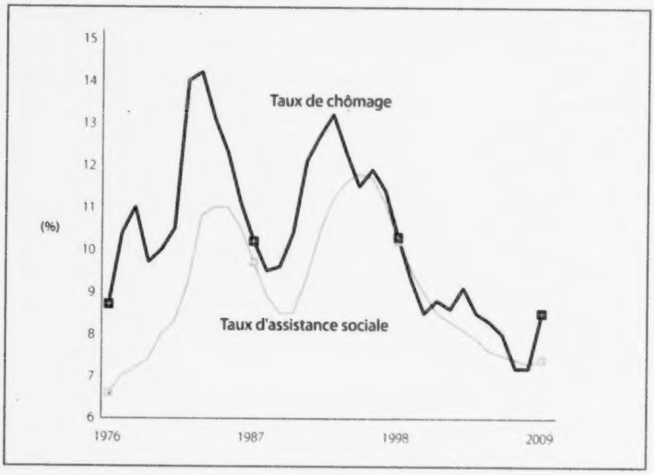

Sources : U.S. Bureau of Labor Statistics et Statistique Canada; compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, du marché du travail et de la conformité.

## GRAPHIQUE 5

### *Taux de chômage au 1er trimestre (concept américain)*

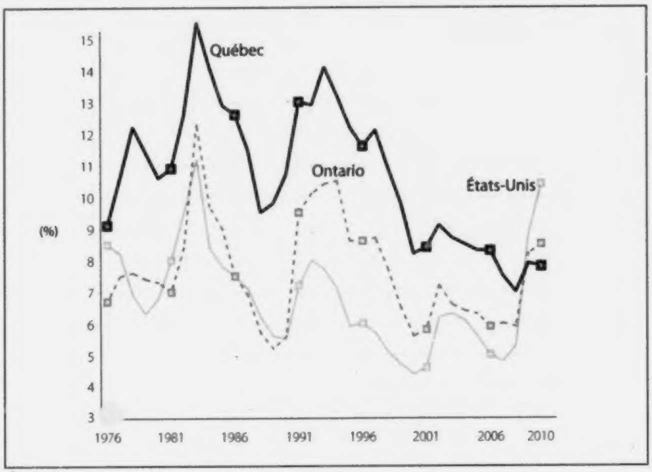

Sources : U.S. Bureau of Labor Statistics et Statistique Canada; compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, du marché du travail et de la conformité.

La récession a mis un terme à l'une des plus longues périodes d'expansion de l'après-guerre au Québec, période marquée non seulement par la diminution du taux de chômage à un creux de plus de 30 ans, mais également par l'une des plus fortes poussées du taux d'emploi parmi les 30 pays de l'OCDE[9]. Le taux d'emploi (total aussi bien qu'à temps plein) et le taux d'activité se situaient à des sommets historiques en 2008, après avoir atteint des niveaux inégalés à presque chaque année depuis le début de la décennie.

En 2009, le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans a diminué de 71,7 % à 70,5 %, soit à peu près au niveau de 2006, alors que le taux d'emploi à temps plein reculait de 58,6 % à 57,7 %, le même taux qu'en 2005 et 2006. Les baisses sont notables, mais sont comme celle de l'emploi moins marquées que lors des récessions précédentes et laissent le Québec dans une bien meilleure position par rapport aux autres pays avancés qu'il ne l'était dans le passé. Le taux d'activité n'a par ailleurs que très légèrement diminué, à 77 % en 2009 (77,3 % en 2008 et 77,1 % en 2007), suggérant que la confiance des individus dans le marché du travail n'a pas été grandement ébranlée, un signe additionnel que la récession a eu un effet modéré.

Pour les cinq premiers mois de 2010, le taux d'emploi au Québec s'établissait à 70,8 % et le taux d'activité à 77,1 %.

## GRAPHIQUE 6

### *Taux d'activité, d'emploi et d'emploi à temps plein au Québec (15-64 ans)*

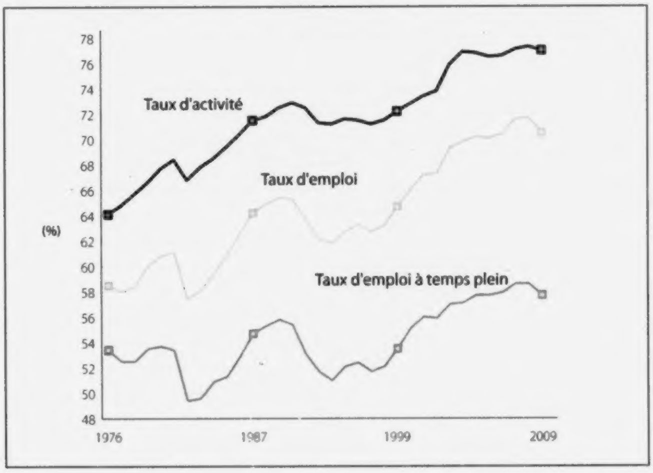

Sources : U.S. Bureau of Labor Statistics et Statistique Canada; compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, du marché du travail et de la conformité.

GRAPHIQUE 7

*Taux d'emploi de la population de 25-54 ans au 1er trimestre*

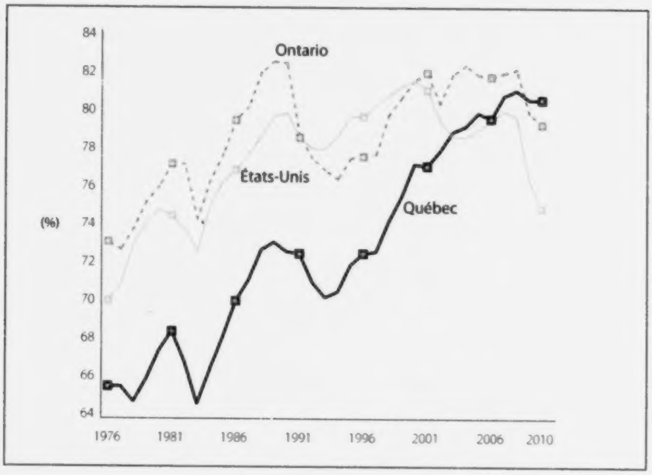

Sources : U.S. Bureau of Labor Statistics et Statistique Canada; compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, du marché du travail et de la conformité.

## La récession n'entraîne pas moins une hausse significative du chômage, la plus marquée depuis la mise sur pied d'Emploi-Québec en 1998

Bien que ses effets aient été dans l'ensemble modérés, la récession n'en a pas moins entraîné un changement significatif des conditions du marché du travail. L'arrivée de 52 000 nouveaux chômeurs et chômeuses en 2009 (+ 17,1 %) constitue en effet la plus forte hausse observée en une seule année depuis 1991 (+ 16,8 %) et, par le fait même, depuis la mise sur pied d'Emploi-Québec en 1998. Le bassin des clientèles susceptibles de bénéficier d'une intervention de l'agence a, en conséquence, fortement augmenté. Le nombre de prestataires actifs aptes au travail de l'assurance-emploi s'élevait en moyenne à 333 000 en 2009, une hausse de 79 000 par rapport à 2008 (+ 31 %) et son niveau le plus élevé depuis 1998. La hausse du nombre de prestataires adultes de l'assistance sociale[10] était en comparaison moins marquée (+ 5 000 ou + 1,4 %), mais touchait davantage les personnes sans contraintes sévères à l'emploi (+ 3 600 ou + 1,6 %)[11].

GRAPHIQUE 8

*Variation annuelle du nombre de chômeurs au Québec (en milliers)*

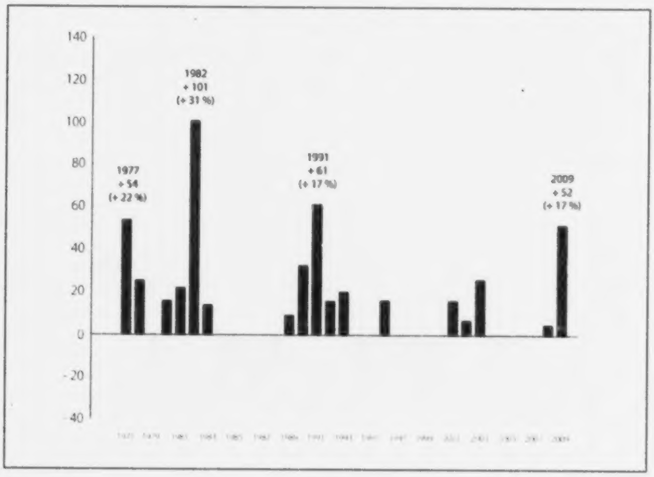

Source : Statistique Canada, compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, du marché du travail et de la conformité.

## Un impact modéré dans l'ensemble, mais certains secteurs, certains groupes de la population et certaines régions sont plus durement frappés

Nous avons déjà vu que les pertes d'emplois avaient été plus élevées dans le secteur privé (- 54 000) que dans l'ensemble (- 38 000). Elles étaient aussi fortement concentrées chez les résidentes et résidents de l'île de Montréal, où elles s'élevaient, comme au Québec, à 38 000 en 2009, soit 4 % des emplois de la région (contre 1 % au Québec). Le taux de chômage de 11 % des résidentes et résidents de l'île de Montréal était alors le deuxième plus élevé de la province derrière celui de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Paradoxalement, le taux de chômage de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine était, au niveau très élevé de 15,6 %, le plus faible enregistré dans cette région depuis que ces statistiques sont compilées (1987).

Par secteur d'activité économique, les pertes les plus importantes en nombre ont touché le transport et l'entreposage (- 16 000), l'hébergement et la restauration (- 14 000), la fabrication (- 11 000), la finance, les assurances, l'immobilier et la location (- 7 000) et les administrations publiques (- 5 000). De manière générale, les emplois relativement peu qualifiés ont subi plus que leur part des pertes totales, reculant de 86 000 (- 3,7 %), tandis que le nombre d'emplois hautement qualifiés[12] augmentait encore sensiblement (+ 48 000 ou + 3,1 %). La majorité des emplois peu qualifiés perdus l'ont été dans les groupes professionnels liés au transport et à la production de biens[13], à des taux allant de 5,5 % à 7,4 %. Reflétant cette évolution sur le plan professionnel, les personnes relativement peu scolarisées ont aussi été les plus touchées.

Les jeunes et les hommes ont également été plus frappés que la moyenne par la récession, ce qui n'est pas inhabituel en pareilles circonstances. Le taux d'emploi a reculé de 3,4 points de pourcentage chez les jeunes de 15 à 24 ans et de 2,1 points chez les hommes de 25 à 54 ans (comparable à une baisse de 1,2 point pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans). Le taux d'emploi des jeunes demeure toutefois relativement élevé tant d'un point de vue historique qu'en comparaison de nos voisins immédiats. Ces baisses marquées ont par ailleurs été en partie compensées par des hausses plus modestes des taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans, qui se rapprochent encore un peu plus des hommes (78,8 % contre 82 %), et des personnes de 55 ans ou plus qui demeurent, malgré les progrès des dernières années, le groupe d'âge pour lequel le Québec accuse le plus de retard sur ses voisins et sur les principaux pays de l'OCDE.

Les personnes immigrantes, dont la situation était déjà difficile au départ, ont aussi été plus touchées que les personnes non immigrantes par la récession. Parmi la population âgée de 15 à 64 ans, le taux d'emploi a diminué de 66,4 % à 64 % (- 2,4 points) chez l'ensemble des personnes immigrantes et de 54,5 % à 48,7 % (- 5,8 points) chez celles arrivées depuis cinq ans ou moins, alors qu'il baissait de 72,7 % à 71,7 % (- 1 point) chez les personnes non immigrantes.

## La durée du chômage a légèrement augmenté, mais la majorité des chômeurs et des chômeuses parvient encore à se trouver un emploi rapidement

La durée du chômage a légèrement augmenté au Québec en 2009, mais la majorité des chômeurs et des chômeuses est demeurée dans cette situation pendant une période d'au plus trois mois. La proportion des chômeurs et des chômeuses qui l'étaient depuis une à treize semaines s'élevait en effet à 61,2 % au début de 2010. La proportion des chômeurs et des chômeuses qui l'étaient depuis six mois ou plus a augmenté quant à elle de 14,7 % au premier trimestre de 2009 à 18,4 % au premier trimestre de 2010, un niveau encore relativement bas d'un point de vue historique pour le Québec. Cette hausse était aussi modeste en comparaison de ce qui s'est produit en Ontario et aux États-Unis. La proportion des personnes en chômage qui l'étaient depuis au moins six mois atteignait 25 % en Ontario et 40,6 % aux États-Unis au début de 2010, dépassant le Québec pour la première fois de façon aussi significative depuis que ces statistiques sont compilées.

### GRAPHIQUE 9

*Chômeurs selon la durée en % de l'ensemble des chômeurs au Québec (1er trimestre)*

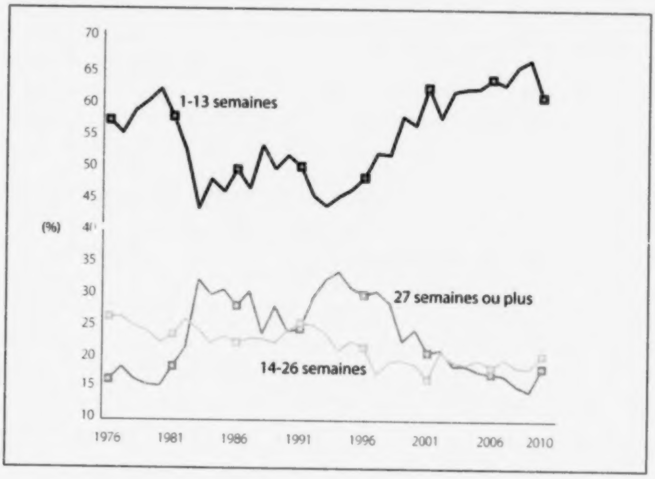

### GRAPHIQUE 10

*Chômeurs depuis 27 semaines ou plus en % de l'ensemble des chômeurs (1er trimestre)*

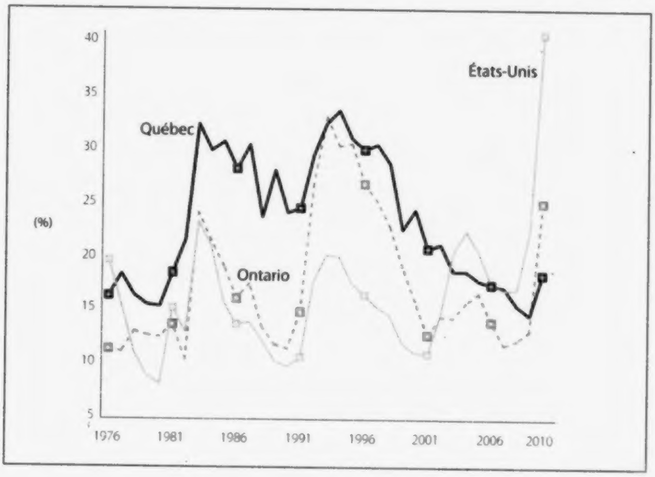

Sources : U.S. Bureau of Labor Statistics et Statistique Canada; compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, du marché du travail et de la conformité.

Compte tenu du fait que le taux d'activité n'a pas beaucoup diminué en 2009, l'évolution de la durée du chômage suggère qu'une majorité de chômeurs et de chômeuses sont encore en mesure de trouver un nouvel emploi rapidement. Les groupes de chômeurs et de chômeuses les plus à risque doivent tout de même continuer de faire l'objet d'une attention particulière, du fait que les emplois peu qualifiés ont été plus touchés par la récession et du coût particulièrement élevé du chômage de longue durée.

### Le scénario de reprise modérée s'applique au Québec : le chômage ne devrait retrouver son niveau d'avant la récession qu'en 2012

Bien que le Québec ait été moins touché que le reste du Canada et les États-Unis par celle-ci, la récession était caractérisée, ici comme ailleurs, par des diminutions très prononcées des exportations et de l'investissement privé, en particulier dans la catégorie des machines et du matériel de production, diminutions qui ont été en partie compensées par de forts investissements publics et, dans le cas du Québec, par une légère augmentation de la consommation.

Le scénario de reprise plus lente qu'à l'habitude, déjà évoqué pour les grandes économies du monde, s'applique également au Québec. La consommation, qui représente les deux tiers du PIB, devrait connaître une augmentation modérée, soutenue, d'une part, par un marché du travail qui a assez bien résisté (dans les circonstances), mais entravée, d'autre part, par le niveau d'endettement relativement élevé des ménages québécois. On s'attend également à une légère reprise de l'investissement privé et à une amélioration de la situation du côté des exportations, bien que l'évolution de ce dernier facteur continuera d'être conditionnée par celle du dollar canadien et par la solidité de la reprise économique aux États-Unis. La contribution du gouvernement devrait quant à elle s'estomper, ici comme ailleurs, dans le courant de l'année.

La majorité des prévisionnistes s'attend maintenant à une croissance économique plus forte au Canada et aux États-Unis qu'en Europe et au Japon, mais modérée dans tous les cas. La croissance devrait se situer quelque part entre ces deux groupes au Québec, où l'on s'attend par ailleurs à une faible création d'emplois, insuffisante pour permettre au taux de chômage de diminuer. Les dernières prévisions du ministère des Finances du Québec situent le taux de chômage à 8,5 % en 2010[14] (8,5 % en 2009). Par ailleurs, le taux de chômage devrait retrouver son niveau d'avant la récession en 2012. Le nombre de personnes susceptibles de bénéficier d'une intervention d'Emploi-Québec demeurera, dans ces circonstances, relativement élevé au cours de la prochaine année.

## LES GRANDS ENJEUX STRUCTURELS : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, LE TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE ET LA COMPÉTITIVITÉ MENACÉE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

Outre la nécessité d'atténuer les effets de la récession, qui se feront encore sentir sur le marché du travail cette année, et tout en soutenant la relance de l'emploi qui devrait se manifester progressivement, Emploi-Québec doit composer avec un certain nombre d'enjeux de nature structurelle, lesquels persistent au fil des ans.

### Le vieillissement de la population

La population en âge de travailler du Québec (de 15 à 64 ans) croît lentement et on s'attend à ce qu'elle commence à décliner dans quelques années[15], un phénomène déjà amorcé dans certaines régions, alors que les besoins de main-d'œuvre sont appelés à terme à augmenter, en raison notamment du nombre élevé de postes qui devront être pourvus à la suite des départs à la retraite. Cette évolution démographique est de nature à entraîner une rareté de la main-d'œuvre qui, si elle n'est pas compensée par divers ajustements, dont une hausse du taux d'emploi et de la productivité, risque de compromettre la croissance de l'économie et de l'emploi.

Le taux d'emploi a progressé sensiblement depuis une quinzaine d'années, mais demeure entravé par le taux de chômage relativement élevé du Québec et la faible participation au marché du travail de certains groupes de la population, dont en particulier les personnes de 55 à 64 ans[16]. Quant à la productivité, elle est plus faible qu'au Canada, qu'aux États-Unis et que dans plusieurs pays européens. L'écart s'est creusé au cours des dernières années en raison de la faible croissance de la productivité québécoise et de son recul même selon les données les plus récentes[17, 18].

## Un taux d'assistance sociale parmi les plus faibles des 30 dernières années

Bien que la récession ait provoqué jusqu'ici une légère augmentation de la clientèle des programmes d'assistance sociale, leur nombre compte encore parmi les plus faibles des 30 dernières années. Cette situation découle en grande partie de la forte croissance de l'emploi qu'a connue le Québec entre la fin des années 1990 et 2008. Entre 1998 et 2009[19], le nombre total de prestataires adultes d'une aide financière de dernier recours[20] a reculé, de 504 020 à 371 846 (26,2 %). Le nombre d'adultes prestataires de l'aide sociale qui étaient sans contraintes à l'emploi a diminué davantage (43,9 %), passant de 255 548 à 143 268.

Cette baisse plus rapide du nombre de prestataires sans contraintes à l'emploi reflète le fait que ceux et celles qui étaient les plus aptes à intégrer à court terme le marché du travail l'ont fait les premiers. Les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, qui relèvent du Programme de solidarité sociale, forment en conséquence une plus grande proportion des prestataires d'une aide financière de dernier recours qu'il y a dix ans. Il en va de même des personnes immigrantes, ayant ou non des contraintes à l'emploi. Cette augmentation de la présence des personnes immigrantes reflète en partie celle de leur population, mais illustre aussi les obstacles qu'elles rencontrent en tentant d'intégrer le marché du travail.

Le taux d'assistance sociale de la population québécoise de moins de 65 ans (adultes et enfants) est passé de 11,3 % en 1998 à 7,4 % en 2008 et à 7,3 % en 2009, le taux le plus bas enregistré depuis 1976. Le taux d'assistance sociale du Québec demeure toutefois au deuxième rang parmi les dix provinces canadiennes après celui de Terre-Neuve-et-Labrador. En 2009, le taux d'assistance sociale se situait à 9 % dans cette province, à 7,3 % au Québec, à 6,7 % en Ontario et à 5,9 % au Canada[21,22].

Après avoir diminué de plus en plus lentement ces dernières années, le nombre de prestataires des programmes d'assistance sociale a subi une première hausse depuis 1996 en 2009, hausse concentrée, comme on pouvait s'y attendre, chez les personnes qui n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi (Programme d'aide sociale)[23]. À terme, cependant, de nouvelles réductions du recours à l'assistance sociale par une plus grande participation au marché du travail conservent toute leur pertinence pour contrer les effets du vieillissement et réduire la pauvreté.

## La compétitivité menacée des entreprises

Pour demeurer compétitives sur les marchés et être en mesure de maintenir et de créer des emplois, les entreprises doivent constamment s'adapter au changement. Depuis une douzaine d'années seulement, les entreprises québécoises ont ainsi dû s'adapter à des changements technologiques radicaux, à l'intensification de la concurrence internationale marquée par l'avancée considérable, sur le plan des exportations, de la Chine et de plusieurs autres pays à bas salaires, à une hausse sans précédent du dollar canadien et à une profonde récession mondiale marquée notamment par des difficultés de financement et par une chute brutale des exportations[24].

Le seul moyen à notre portée pour accroître la compétitivité des entreprises, sans réduire notre niveau de richesse collective, consiste à augmenter la productivité[25]. La productivité dépend notamment de l'investissement dans les nouveaux équipements et dans les nouvelles techniques de production (le capital physique), de l'investissement dans la qualification de la main-d'œuvre (le capital humain) et de la façon dont ces facteurs sont utilisés et combinés (organisation du travail et de la production).

Or, le Québec affiche un retard en matière d'investissement en machines et matériel[26] de production et des carences en matière de compétences de base de sa main-d'œuvre[27], facteurs qui expliquent en partie son retard sur le plan de la productivité. On peut tout de même se surprendre que celle-ci ne soit pas plus élevée considérant le niveau généralement élevé de la qualification de la main-d'œuvre[28].

Lorsque la conjoncture est difficile, les entreprises se voient forcées de réduire leurs coûts de main-d'œuvre pour demeurer compétitives. Il peut devenir difficile, en pareille circonstance, de ne pas faire de mises à pied. Les entreprises sont pourtant aux prises avec un grave dilemme à cet égard, sachant que la main-d'œuvre qualifiée deviendra avec les années de plus en plus rare, donc difficile à recruter, et cela, au moment où une baisse de l'activité économique offre une occasion de parfaire les compétences des travailleuses et des travailleurs, en particulier les compétences de base.

# 3 LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES CIBLES DE RÉSULTATS

L'année 2010-2011 annonce une reprise graduelle de l'activité économique et de l'emploi ainsi que la persistance à un niveau élevé, du nombre de chômeurs et de chômeuses. Ces enjeux conjoncturels se juxtaposent aux défis du vieillissement démographique et de la compétitivité des entreprises.

Ainsi, Emploi-Québec continuera de faire face à une forte demande de ses services publics d'emploi. Encore cette année, la priorité sera donc d'atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises, et également de soutenir la relance de l'emploi. À cet effet, Emploi-Québec et ses partenaires pourront de nouveau compter sur le **Pacte pour l'emploi** et sur le **Pacte pour l'emploi *Plus***. L'agence poursuivra son intervention proactive auprès des personnes et des entreprises afin de prévenir les mises à pied et de soutenir le développement et la qualification de la main-d'œuvre.

Les orientations du plan d'action 2010-2011 permettent d'ajuster l'offre de service d'Emploi-Québec à la conjoncture économique, tout en répondant aux grands enjeux structurels auxquels le Québec continue de faire face, en visant l'amélioration du taux d'emploi de la population du Québec ainsi que de la productivité. De plus, Emploi-Québec poursuivra ses actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en soutenant financièrement les personnes et les familles démunies, en privilégiant l'emploi comme principal moyen d'assurer l'autonomie économique et sociale des personnes considérées aptes au travail tout en encourageant celles qui ne peuvent envisager une intégration à l'emploi à exercer des activités permettant leur insertion sociale et leur participation active à la société. Enfin, l'agence veillera à accélérer la modernisation de son offre de service afin de dégager des marges de manœuvre dans le but de maintenir un service de qualité, en dépit d'une augmentation du nombre de prestataires d'une aide financière de dernier recours.

Par ailleurs, le niveau des cibles de résultats du Plan d'action annuel d'Emploi-Québec relatives au nombre de participantes et participants aux interventions et au nombre d'entreprises aidées a augmenté de façon marquée depuis 2008-2009 en raison de la mise en œuvre du **Pacte pour l'emploi** et depuis 2009-2010, du **Pacte pour l'emploi *Plus***. Emploi-Québec a d'ailleurs aidé en 2009-2010 un nombre record d'individus et d'entreprises. Cette année, certaines cibles sont aussi en hausse en raison de la mise en œuvre du **Plan Emploi Métropole**. À cet égard, l'atteinte des cibles représente un défi de taille pour Emploi-Québec dans un contexte où l'agence fait face à une réduction de ses effectifs et à une diminution des transferts du gouvernement fédéral par rapport à 2009-2010. En outre, l'atteinte des cibles, notamment celles liées au nombre de retours en emploi, représente un défi supplémentaire dans un contexte de sortie de crise économique.

Ainsi, Emploi-Québec structurera ses interventions autour des cinq grandes orientations stratégiques suivantes :

1. **Atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises et soutenir la relance de l'emploi.**
2. **Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois, notamment par la préparation des clientèles éloignées en appui à la reprise économique.**
3. **Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment par la formation.**
4. **Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tant par ses services de solidarité sociale que par ses services publics d'emploi.**
5. **Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens.**

Ces orientations sont cohérentes avec les priorités ministérielles et gouvernementales ainsi qu'avec les orientations du plan stratégique ministériel 2008-2011.

## ORIENTATION 1

## Atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises et soutenir la relance de l'emploi

Dès les premiers signes de ralentissement de l'économie québécoise en 2008, le gouvernement a mis en œuvre des actions énergiques et concertées pour soutenir le nombre croissant d'entreprises en difficulté et pour aider les personnes qui perdaient leur emploi. Le Québec pouvait déjà compter sur la mobilisation des partenaires du marché du travail autour des enjeux du **Pacte pour l'emploi** pour relever les défis engendrés par les risques de récession appréhendés alors.

Ainsi, en décembre 2008, la Commission des partenaires du marché du travail annonçait la mise en place du programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) pour financer la formation des travailleuses et des travailleurs affectés par le ralentissement des activités lié au contexte économique. De plus, le gouvernement du Québec ajoutait un volet conjoncturel au **Pacte pour l'emploi**, annonçant, lors du budget du 23 mars 2009, le **Pacte pour l'emploi *Plus***. Celui-ci prévoit une série de mesures ponctuelles liées à l'emploi, la plupart étant des bonifications de mesures déjà existantes dans le panier de services d'Emploi-Québec et étant en vigueur pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

Ces mesures ont permis un plus large accès des travailleurs et travailleuses, des chercheurs et chercheuses d'emploi ainsi que des entreprises touchés aux services publics d'emploi. Elles ont contribué à amoindrir les effets de la crise économique sur l'emploi au Québec et à offrir des solutions efficaces et rapides pour soutenir la population et les entreprises avec l'objectif, à plus long terme, de répondre aux besoins du marché du travail en période de croissance économique.

Pour l'année 2010-2011, dans un contexte de sortie de crise économique où l'on prévoit une reprise modérée, Emploi-Québec poursuivra ses interventions afin d'atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises. Elle visera également à soutenir la relance de l'emploi, en accordant une attention particulière à la région de Montréal, durement touchée par la récession. À cet effet, le gouvernement du Québec a annoncé, à l'occasion du budget du 30 mars 2010, le **Plan Emploi Métropole**, sous la responsabilité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Afin d'orienter ses choix, Emploi-Québec continuera de s'appuyer notamment sur les observations de la vigie du marché du travail, un mécanisme de suivi sous la responsabilité de la Commission des partenaires du marché du travail.

### AXE D'INTERVENTION 1.1

### Rallier les personnes et les entreprises autour de l'emploi et du développement des compétences de la main-d'œuvre

#### Agir de façon proactive auprès des entreprises

En 2010-2011, Emploi-Québec continuera de s'appuyer sur l'approche proactive des services aux entreprises, afin d'intervenir de façon accélérée auprès des entreprises en difficulté et, ainsi, prévenir des mises à pied. Cette approche, mise en œuvre depuis le 1er avril 2009, comprend :

- un service téléphonique sans frais (1 888 EMPLOIS) qui permet aux entreprises visées par cette approche d'avoir un accès direct et rapide aux services d'Emploi-Québec;
- des équipes tactiques locales afin d'intervenir rapidement et de façon proactive auprès des entreprises en difficulté;
- l'intensification de la veille régionale instaurée dans le contexte du **Pacte pour l'emploi** en fonction de la situation économique.

### Répondre avec célérité aux personnes sans emploi qui frapperont à la porte d'Emploi-Québec

Compte tenu de l'achalandage que connaissent ou que continueront de connaître certains centres locaux d'emploi (CLE), la priorité demeurera la réponse aux demandeurs et demandeuses de services. Les quelque 150 CLE et points de service, répartis dans tout le Québec, constituent les portes d'entrée idéales de cette clientèle en quête de soutien et de réponses rapides à ses besoins. Emploi-Québec soutiendra les nouveaux chômeurs et chômeuses afin d'accélérer leur retour en emploi et d'éviter ainsi qu'ils ne deviennent des chômeurs et des chômeuses de longue durée. Pour plusieurs de ces personnes, les services universels d'information sur le marché du travail et de placement seront suffisants. D'autres auront besoin d'une aide pour leur recherche d'emploi alors que d'autres encore auront besoin de mettre à jour leurs compétences, notamment par la formation.

### Soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre

Le **Pacte pour l'emploi** et le **Pacte pour l'emploi *Plus*** ont permis d'augmenter le nombre d'entreprises qui bénéficient d'un financement pour la formation de leur main-d'œuvre et, pour certaines d'entre elles, d'obtenir un financement accru. Emploi-Québec poursuivra ses efforts en ce sens à l'aide du volet entreprises de la Mesure de formation de la main-d'œuvre.

Par ses actions favorisant le maintien en emploi par la formation, Emploi-Québec aide non seulement les individus, mais elle aide aussi les entreprises à améliorer leur productivité. Ces actions concertées aideront à positionner favorablement les entreprises québécoises en cette période de croissance économique qui s'amorce.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec, en concertation avec ses partenaires, poursuivra ses efforts, notamment grâce au* **Pacte pour l'emploi *Plus***, *afin de prévenir les mises à pied et de mettre à contribution les périodes d'inactivité pour développer les compétences* :

> en offrant un soutien du revenu aux clientèles, bonifié pour la durée du **Pacte pour l'emploi *Plus*** pour certains participants et participantes à ses mesures, dont :

- le versement aux prestataires de l'assurance-emploi qui participent à la Mesure de formation de la main-d'œuvre, une fois leurs prestations d'assurance-emploi épuisées, d'une allocation d'aide à l'emploi équivalente à ce qu'ils recevaient, le temps de terminer leur formation (maximum 36 mois),
- la hausse de l'allocation d'aide à l'emploi de 220 $ à 240 $ par semaine pour les participantes et les participants à la mesure Projets de préparation à l'emploi et à la Mesure de formation de la main-d'œuvre,
- le remboursement des frais d'appoint de 9 $ par jour aux participantes et aux participants sans soutien public du revenu à la mesure Services d'aide à l'emploi;

> en offrant des services d'emploi adaptés aux personnes, notamment à celles qui auront perdu leur emploi en raison de la conjoncture économique, qui courent un risque de chômage de courte durée, dont : des mesures d'accès rapide à l'emploi (Activités d'aide à l'emploi, Services d'aide à l'emploi) pour les personnes qui ont toutes les compétences exigées pour occuper un emploi ou, encore, des formations de courte durée pour celles qui, bien qu'elles aient les compétences de base nécessaires, ne possèdent pas toutes les compétences requises pour répondre aux besoins du marché du travail;

> en accroissant les compétences de la main-d'œuvre, dont les travailleuses et les travailleurs saisonniers ou en situation de mise à pied temporaire, en favorisant leur accessibilité à la formation, dont la formation de base;

> en poursuivant la mise en œuvre de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui vise la réinsertion en emploi des travailleuses et des travailleurs licenciés dans des collectivités vulnérables, une entente conclue avec le gouvernement fédéral, qui a été bonifiée dans le contexte du **Pacte pour l'emploi *Plus***;

- en offrant à tous les secteurs d'activité les bonifications accordées à l'industrie forestière dans le volet Aménagement et réduction du temps de travail de la mesure Concertation pour l'emploi. L'encouragement financier versé est ainsi passé de 4 000 $ à 6 000 $, au cours des trois années que dure le plan d'Aménagement et réduction du temps de travail;
- en appliquant, avec ses partenaires, l'approche proactive auprès des entreprises visant à contrer les effets négatifs de la situation économique sur le maintien en emploi des travailleuses et des travailleurs québécois;
- en ayant recours aux services offerts par les comités d'aide au reclassement dans le cas de licenciements collectifs, comme complément de l'approche proactive;
- en accordant un soutien technique et financier à un plus grand nombre d'entreprises pour la gestion et l'adaptation de leurs ressources humaines dans le contexte de la mesure Concertation pour l'emploi;
- en intensifiant les activités d'évaluation et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour répondre aux exigences sans cesse croissantes du marché du travail.

| **Cibles de résultats 2010-2011** | **Cibles 2009-2010** | **Cibles 2010-2011**[29] |
|---|---|---|
| 1 Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi[30] | 162 538 | 169 239[31] |
| 2 Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 55 537 | 59 547[32] |
| 3 Prestations non versées par l'assurance-emploi suite à une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi | 198,5 M$ | 310,3 M$[33] |

Note : Les cibles qui concernent les entreprises sont présentées à l'orientation 3.

## Le Plan Emploi Métropole

Afin de relancer le marché de l'emploi dans la région de Montréal, le gouvernement annonce le **Plan Emploi Métropole**. Ce plan prévoit des investissements de 30 millions de dollars sur deux ans, dont 20 millions de dollars du gouvernement du Québec et 10 millions de dollars de la Commission des partenaires du marché du travail.

Emploi-Québec participera activement à la mise en œuvre des six mesures du plan, qui s'inscrivent en complémentarité avec celles en voie de réalisation dans le **Pacte pour l'emploi** et dans le **Pacte pour l'emploi *Plus***, et ce, afin d'accroître l'efficacité des interventions dans la région métropolitaine.

**Plan Emploi Métropole – Coût pour le gouvernement des mesures prévues dans le budget 2010-2011** (en millions de dollars)

| | **2010-2011** | **2011-2012** | **Total sur deux ans** | **Population touchée** |
|---|---|---|---|---|
| **Axe 1 : Développer les compétences de la main-d'œuvre** | | | | |
| 1 Mieux intégrer l'offre de services aux entreprises | 0,75 | 0,75 | 1,5 | 2 000 entreprises |
| 2 Soutien additionnel aux activités de formation pour les entreprises à risque de ralentissement économique | 5,0 | 5,0 | 10,0 | 1 200 interventions et 15 000 salariés |
| **Sous-total** | 5,75 | 5,75 | 11,5 | |
| **Axe 2 : Appuyer les chercheurs d'emploi** | | | | |
| 3 Mettre en place des équipes de placement pour faciliter l'arrimage entre les chercheurs d'emploi et les entreprises de la métropole | 2,25 | 2,25 | 4,5 | 9 000 personnes |
| 4 Mettre en place une approche ciblée pour les nouveaux arrivants | 1,5 | 1,5 | 3,0 | 1 700 immigrants |
| 5 Soutenir les personnes immigrantes dans leurs recherches d'emploi en région[34] | 0,5 | 0,5 | 1,0 | 200 immigrants |
| **Sous-total** | 4,25 | 4,25 | 8,5 | |
| **Axe 3 : Promouvoir l'investissement et l'entrepreneuriat** | | | | |
| 6 Appuyer les projets d'investissement par la formation de la main-d'œuvre | – | – | – | 20 entreprises |
| **TOTAL** | 10,0 | 10,0 | 20,0 | |

Note : Les investissements ne tiennent pas compte du financement de la Commission des partenaires du marché du travail de 10 M$ en 2010-2011. Toutefois, le nombre d'interventions et le nombre de salariés touchés en tiennent compte.

Source : Ministère des Finances du Québec, budget 2010-2011, Des choix pour l'avenir : plan économique et budgétaire, p. 14.

## ORIENTATION 2

## Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois, notamment par la préparation des clientèles éloignées en appui à la reprise économique

Dans un contexte où la proportion de la population québécoise qui est en âge de travailler (de 15 à 64 ans) a déjà commencé à diminuer et continuera à le faire pour l'avenir prévisible, exerçant des pressions à la baisse sur les finances publiques et le niveau de vie, que le plus grand nombre possible de personnes en âge de travailler occupe un emploi est une nécessité. Le fait d'occuper un emploi demeure en même temps le principal moyen de réduire la pauvreté de façon durable.

Bien qu'il ait progressé de manière importante jusqu'en 2008, le taux d'emploi a perdu du terrain au Québec depuis la récession et son niveau encore relativement élevé cache des disparités importantes entre les différents sous-groupes de la population et entre les régions. Le taux d'emploi des personnes de 55 ans ou plus demeure par exemple l'un des plus faibles de l'OCDE, et celui des personnes immigrantes est nettement plus faible que celui des personnes nées au Canada[35]. Le taux de chômage toujours élevé, qui se situe à près du double de ce qui peut être considéré comme le niveau de plein emploi (environ 4 %), et qui varie du simple au triple selon la région, limite d'autant la progression du taux d'emploi. Il en va de même du haut taux d'assistance sociale, supérieur de près de 30 % à celui du Canada.

À conjoncture égale, le risque de chômage et de sous-emploi est déterminé avant tout par la scolarité et la qualification professionnelle, mais peut être aggravé par certaines caractéristiques sociodémographiques. Certaines personnes sont ainsi en mesure de trouver un emploi de façon relativement autonome, alors que d'autres ont besoin d'une formation d'appoint et d'autres, encore, d'une aide plus soutenue. Ces différences se voient notamment dans la durée du chômage : deux chômeurs ou chômeuses sur trois (64,1 %) l'étaient depuis trois mois ou moins en 2009, alors que moins d'un sur cinq (18 %) l'était depuis au moins six mois et qu'un sur dix (9,9 %) l'était depuis au moins un an (définition usuelle du chômage de longue durée). Ces proportions fluctuent évidemment avec la conjoncture et la durée du chômage a d'ailleurs légèrement augmenté en 2009, bien qu'elle soit encore loin des niveaux observés lors de la dernière récession. En 1994, les durées de moins de trois mois ne représentaient que 44,5 % du chômage, alors que les durées de six mois ou plus et de douze mois ou plus (longue durée) atteignaient des sommets historiques respectifs de 35,2 % et de 21 %. L'offre de service d'Emploi-Québec aux individus est modulée en fonction du risque de chômage et de sous-emploi, et offre la souplesse nécessaire pour s'ajuster aux changements de conjoncture.

### AXE D'INTERVENTION 2.1

### Favoriser l'autonomie des clientèles et le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide d'un nombre maximum de chômeuses et de chômeurs dans les postes vacants

Le marché du travail du Québec est caractérisé, à l'instar des marchés du travail nord-américains, par un roulement marqué de la main-d'œuvre, qui touche le tiers de l'emploi salarié. Ainsi, chaque année, des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois connaissent un épisode de chômage plus ou moins prolongé et sont à la recherche d'un emploi, alors que les entreprises ont des postes à pourvoir. Une grande majorité de ces chômeuses et chômeurs sont à même de se trouver un emploi seuls ou avec un minimum d'aide, mais leur rapidité à le faire, comme celle des entreprises à pourvoir leurs postes, dépend de l'accessibilité et de la qualité de l'information sur les offres d'emploi des entreprises et sur les possibilités qu'offre le marché du travail.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec visera donc à favoriser le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide des personnes en situation de chômage* :

- en assurant une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail, plus particulièrement des services électroniques, par toutes les clientèles suffisamment autonomes et pour qui ces services s'avèrent suffisants, notamment parmi celles qui auront perdu leur emploi en raison de la conjoncture économique :
    - en faisant la promotion de ces services et en favorisant leur accessibilité,
    - en informant de façon systématique de l'existence de ces services les personnes qui demandent une prestation d'assurance-emploi ou une aide financière de dernier recours ou qui adressent une demande d'aide directement à Emploi-Québec,
    - en continuant de sensibiliser le personnel d'Emploi-Québec et les organismes œuvrant au développement de l'employabilité à la nécessité d'intégrer l'information sur le marché du travail et les services de placement à la prestation de services et de les soutenir à cet effet;
- en poursuivant la production d'une information de qualité adaptée aux besoins des clientèles afin d'en maximiser l'utilité, notamment pour les entreprises; en poursuivant le développement d'IMT en ligne;
- en assurant un arrimage plus serré du service de placement, de l'information sur le marché du travail, des services aux entreprises et des services aux individus, afin de favoriser un meilleur appariement des offres et des demandes d'emploi, en faisant connaître rapidement aux personnes à la recherche d'un emploi les possibilités offertes sur le marché du travail, et de pourvoir plus rapidement les postes vacants;
- en faisant la promotion du Placement étudiant auprès des étudiantes et des étudiants ainsi que des employeurs, afin de faciliter l'acquisition d'une expérience de travail par les premiers et de répondre aux besoins de main-d'œuvre spécialisée, notamment saisonniers, des seconds;
- en favorisant une plus grande complémentarité avec les autres ministères et organismes engagés dans la production et la diffusion de l'information sur le marché du travail (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, etc.) ainsi qu'avec les comités sectoriels de main-d'œuvre; en s'assurant que des suites soient données aux recommandations du rapport du Comité consultatif sur l'information sur le marché du travail, notamment celles des partenaires; en poursuivant la collaboration avec Services Québec pour le développement du Portail gouvernemental de services; en établissant de nouveaux partenariats externes afin d'enrichir la banque d'offres d'emploi et de candidatures de Placement en ligne.

| **Cible de résultats 2010-2011**[36] | Cible 2009-2010 | Cible 2010-2011 |
|---|---|---|
| 4 Nombre de postes vacants signalés au Service national de placement | 550 000 | 550 000[37] |

## AXE D'INTERVENTION 2.2

### Intervenir de façon proactive auprès des demandeuses et des demandeurs de prestations et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi la plus rapide possible et de contribuer ainsi au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre

Bien que la grande majorité des travailleuses et des travailleurs québécois soient capables de se trouver un emploi seuls ou avec un minimum d'assistance, un nombre significatif d'entre eux et d'entre elles courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger et son coût s'alourdir en l'absence d'une intervention des services publics d'emploi. Ce risque tend à grandir lorsque le marché du travail se détériore. On trouve un nombre élevé de ces personnes à risque de voir la durée de leur chômage se prolonger parmi les prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide sociale, dont le nombre s'élève à plus de 400 000 par année.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec visera, de concert avec ses partenaires, à intervenir rapidement auprès des personnes qui, en l'absence de son aide, risquent de voir la durée de leur chômage se prolonger[38], et cela, afin d'assurer le plus rapidement possible leur insertion durable[39] en emploi[40] :*

- en consolidant les acquis de l'agence que sont la création d'un guichet unique pour les services d'emploi et de solidarité sociale ainsi que l'intégration des services d'accueil, d'évaluation et de référence de la clientèle, qui constituent les assises du continuum de services aux individus, axé vers l'emploi;
- en outillant les agentes et les agents d'aide de manière à renforcer leur capacité de départager, parmi les personnes qui demandent l'aide d'Emploi-Québec, celles qui sont suffisamment autonomes pour n'avoir recours qu'aux services universels pour se trouver un emploi de celles qui ont besoin des services spécialisés; en les aidant à distinguer, parmi ces dernières, celles qui peuvent immédiatement occuper un emploi avec l'aide de mesures et de services de réemploi rapide de celles qui ont besoin de mesures d'amélioration de leur employabilité ou qui sont incapables, du moins à court terme, d'entreprendre une démarche en vue d'occuper un emploi;
- en intervenant rapidement auprès des nouveaux demandeurs et demandeuses d'une aide financière de dernier recours et des personnes qui y recourent de façon répétitive, en les accompagnant notamment dans le cadre de l'initiative Démarcheurs d'emploi, prévue par le **Pacte pour l'emploi**; en leur offrant le Passeport-emploi, qui a pour objectif de soutenir leurs démarches de recherche d'emploi;
- en mettant en œuvre, dans le cadre de la mesure Recherche et Innovation d'Emploi-Québec, des projets de conciliation travail-études, comme le prévoit le **Pacte pour l'emploi**;
- en collaborant avec Service Canada[41] – Région du Québec, en vue d'apporter des améliorations au dispositif de repérage existant, notamment à la lumière des enseignements tirés des projets pilotes sur le recentrage du dispositif vers les personnes les plus à risque, afin d'assurer le repérage et la référence à Emploi-Québec des prestataires de l'assurance-emploi qui courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger pour une période plus ou moins longue en l'absence d'une intervention d'Emploi-Québec;
- en terminant les travaux visant à assurer la mise en place d'un continuum de services aux individus, axé vers l'emploi, en tirant profit des expérimentations sur les processus opérationnels liés au cheminement de la clientèle vers l'emploi et à la gestion de l'aide financière, de même que ceux sur l'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises;
- en réaffirmant le rôle de l'agent ou de l'agente d'aide en tant que gestionnaire du Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi ainsi qu'en tant que responsable du recours aux mesures actives et de l'utilisation des fonds publics.

| **Cibles de résultats 2010-2011** | **Cibles 2009-2010** | **Cibles 2010-2011** |
|---|---|---|
| 5 Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi | 292 500 | 306 000[42] |
| 6 Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 144 927 | 151 939[43] |
| 7 Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 50,5 % | 50,5 %[44] |
| 8 Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée | 75,0 % | 75,0 % |

## AXE D'INTERVENTION 2.3

### Soutenir les efforts pour intégrer ou réintégrer le marché du travail des personnes à risque de sous-emploi, notamment celles qui appartiennent à des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail ou qui sont éloignées du marché du travail et à risque d'exclusion et de pauvreté

Le chômage de longue durée et le sous-emploi tendent à être concentrés dans des sous-groupes de la population particulièrement défavorisés sur le plan de l'emploi. On trouve une forte concentration de ces personnes chez la clientèle des programmes d'assistance sociale. Bien que les risques de chômage de longue durée et de sous-emploi soient susceptibles d'être aggravés par certaines caractéristiques sociodémographiques, ces risques sont avant tout déterminés par la scolarité et la qualification professionnelle.

Le chômage de longue durée et le sous-emploi entraînent des coûts économiques et sociaux considérables et conduisent souvent à l'exclusion économique et sociale ainsi qu'à la pauvreté. Dans un contexte où les entreprises seront tôt ou tard aux prises avec une rareté de main-d'œuvre, il est important de poursuivre les actions visant à favoriser l'insertion et le maintien en emploi des personnes qui appartiennent aux groupes sous-représentés sur le marché du travail ou des personnes qui sont éloignées du marché du travail afin de développer leur employabilité.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec, de concert avec ses partenaires, accordera une attention particulière aux membres des groupes sous-représentés sur le marché du travail, et plus particulièrement aux personnes sous-scolarisées et sous-employées de ces groupes ainsi qu'à la clientèle des programmes d'assistance sociale*[45] :

> en améliorant la capacité des centres locaux d'emploi de repérer, parmi les prestataires déjà inscrits au Programme d'aide sociale et sans contraintes de santé, ceux qui sont les plus susceptibles de bénéficier d'une intervention d'Emploi-Québec;

> en soutenant les agentes et les agents d'aide dans leur rôle de promoteur de l'incitation au travail auprès de la clientèle des programmes d'assistance sociale, entre autres en favorisant leur connaissance des possibilités offertes sur le marché du travail ainsi que des nouvelles mesures mises en place dans le contexte du **Pacte pour l'emploi** et du **Pacte pour l'emploi *Plus*** afin de renforcer l'incitation financière à travailler et à participer aux interventions d'Emploi-Québec, notamment :

- les dispositions en matière de soutien du revenu,
- les diverses mesures fiscales pour accroître l'avantage financier procuré par le travail (le supplément à la prime au travail pour la clientèle des programmes d'assistance sociale de longue durée et la prime au travail adaptée, destinée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi),
- la mise en ligne d'un simulateur de revenu disponible qui permettra aux prestataires d'une aide financière de dernier recours de visualiser, à partir de leur situation personnelle, les avantages financiers à participer à une mesure d'Emploi-Québec et à intégrer le marché du travail[46];

> en valorisant le travail, notamment auprès des personnes qui demandent des prestations et des prestataires d'une aide financière de dernier recours, en les informant systématiquement des avantages procurés par le travail sur les plans personnel, social, professionnel et financier; en diffusant l'information sur les mesures fiscales incitatives, en particulier auprès des prestataires d'une aide financière de dernier recours et, plus largement, dans les centres locaux d'emploi;

> en offrant, en collaboration avec les organismes œuvrant au développement de l'employabilité, les mesures nécessaires à l'insertion en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail, dont les mesures de plus longue durée, telles que les Projets de préparation à l'emploi, la Mesure de formation de la main-d'œuvre et les Subventions salariales;

- en assurant, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes communautaires œuvrant au développement de l'employabilité, un meilleur accompagnement des personnes éloignées du marché du travail ou de celles qui sont les plus vulnérables sur le plan de l'emploi. On compte ainsi réduire le taux d'abandon et d'échec et accroître l'efficacité des interventions et de la lutte contre la pauvreté;

- en poursuivant la sensibilisation des employeurs à l'importance d'embaucher des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail, notamment les membres des minorités visibles, les personnes immigrantes et les personnes handicapées. Cela se fera par la mise en œuvre des éléments des stratégies qu'Emploi-Québec s'est données et de celles du gouvernement auxquelles Emploi-Québec collabore à l'égard de ces groupes, par la promotion auprès des employeurs des mesures et services dont ils peuvent bénéficier à cet égard ainsi que par la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation à l'emploi ***Pas de talents à perdre***;

- en mettant en œuvre les stratégies adaptées à la solution des problèmes de sous-emploi et de faibles taux d'activité, qui affectent plus particulièrement certains groupes, à savoir[47] :

  - **les jeunes**, particulièrement ceux et celles qui demandent ou reçoivent une aide financière de dernier recours :

    - en intensifiant le recours au Programme alternative jeunesse et à la mesure Jeunes en action,
    - en offrant le supplément à la prime au travail aux participantes et participants au Programme alternative jeunesse qui y sont admissibles, comme le prévoit le **Pacte pour l'emploi *Plus***,
    - en poursuivant la mise en œuvre des stages Découvrir, une possibilité de vivre une expérience concrète de validation pour les jeunes dans le contexte de leur démarche d'insertion en emploi, notamment en l'absence de choix professionnel,
    - en mettant l'accent sur le recrutement et la référence de ces derniers,
    - en assurant les suites appropriées à l'évaluation de l'expérimentation d'équipes tactiques affectées aux jeunes de moins de 25 ans qui vise, outre l'offre de service destinée aux jeunes, la personnalisation et la bonification de l'accompagnement offert à ces derniers par l'entremise d'une nouvelle organisation du travail,
    - en poursuivant la mise en œuvre des projets de conciliation travail-études, qui visent notamment à permettre à de jeunes décrocheuses et décrocheurs de terminer une formation de base tout en travaillant,
    - en contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;

  - **les femmes**, en portant une attention particulière aux femmes responsables d'une famille monoparentale, à celles qui sont faiblement scolarisées et à celles qui font partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont les femmes immigrantes ou membres de minorités visibles :

    - en mettant en œuvre la Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine, actualisée en 2009,
    - en poursuivant la mise en œuvre des autres engagements prévus par le plan d'action 2007-2010 de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ***Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait***, lequel a été prolongé jusqu'en mars 2011; en collaborant à l'élaboration du prochain plan d'action;

  - **les travailleuses et les travailleurs de 45 ans et plus** :

    - en les encourageant à poursuivre leur vie active; en participant aux travaux du comité interministériel permanent de sous-ministres sur l'adaptation des politiques et des programmes au vieillissement de la population visant l'élaboration d'une stratégie gouvernementale d'adaptation des milieux de travail au vieillissement, qui s'appuieront notamment sur les constats formulés dans le contexte du bilan de la Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus. Cette stratégie gouvernementale, attendue pour 2012, prendra en compte notamment les recommandations de la Commission nationale pour la participation au marché du travail instaurée à l'occasion du budget 2010-2011, laquelle a le mandat de proposer au gouvernement des moyens d'accroître la population active dans le contexte du vieillissement de la population,
    - en poursuivant la mise en œuvre de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui a fait l'objet de bonifications dans le contexte du **Pacte pour l'emploi *Plus***; en collaborant à son évaluation,

  - en collaborant, avec le Ministère, aux discussions avec le gouvernement fédéral au regard des propositions du Québec à l'intention de ces travailleuses et travailleurs;

- **les personnes immigrantes**, en portant une attention particulière à celles qui sont nouvellement arrivées, et **les personnes issues des minorités visibles** : en poursuivant la mise en œuvre de l'Entente interministérielle pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants et des minorités visibles, conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles[48]; en contribuant à l'application du Plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi et de francisation des immigrants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; en collaborant à la mise en œuvre de la Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, ***La diversité : une valeur ajoutée***. Parmi les principales actions d'Emploi-Québec visant l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes et celles issues des minorités visibles, mentionnons :
  - sa contribution à l'amélioration de la grille de sélection des personnes immigrantes en fonction des besoins du marché du travail,
  - la hausse de près du double, par rapport à son niveau de 2007-2008, de la participation au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi, comme le prévoit le **Pacte pour l'emploi**,
  - sa participation aux travaux sur la création d'un guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation et la refonte du soutien financier en vue de l'harmonisation de ces services,
  - le renforcement de la prestation régionale de services aux personnes immigrantes, notamment par l'action des comités régionaux du **Pacte pour l'emploi**, l'implantation de la Passerelle pour l'emploi en région et sa participation aux ententes de régionalisation de l'immigration et à d'autres actions concertées;

- **les personnes handicapées**, en poursuivant la mise en œuvre des mesures de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, qui relèvent de la responsabilité d'Emploi-Québec, dont :
  - la mobilisation des acteurs régionaux et la concertation de leurs actions,
  - la promotion de l'amélioration des compétences des personnes handicapées en emploi,
  - le soutien des employeurs au moment de l'embauche de personnes handicapées,
  - l'augmentation, comme le prévoit le **Pacte pour l'emploi**, du nombre de contrats d'intégration au travail et du nombre d'emplois en entreprise dans le cadre du Programme de subventions aux entreprises adaptées,
  - la révision des mesures et services d'emploi afin d'y prévoir, s'il y a lieu, des adaptations additionnelles pour les personnes handicapées participantes;

- **les autochtones** :
  - en soutenant, en complémentarité des actions posées par les partenaires concernés, le développement de cette main-d'œuvre afin de favoriser sa pleine participation au développement économique et social du Québec, notamment du Nord québécois,
  - en poursuivant la mise en œuvre des engagements découlant du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations, en portant une attention particulière au transfert d'expertise en matière d'information sur le marché du travail et à l'accès des autochtones aux services d'orientation et d'entrepreneuriat ainsi qu'aux formations achetées par Emploi-Québec,
  - en soutenant la Commission des partenaires du marché du travail dans l'implantation d'un comité consultatif à l'égard de la clientèle autochtone et en collaborant, selon les besoins, aux travaux de ce comité;

- **les personnes judiciarisées adultes** :
  - en poursuivant la mise en œuvre de l'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Sécurité publique,
  - en poursuivant les travaux visant à développer les compétences acquises en établissement de détention et à évaluer la possibilité de reconnaître ces compétences,
  - en consolidant des interventions dans la communauté et en bonifiant le partenariat entre les intervenantes et les intervenants qui agissent auprès de la clientèle judiciarisée adulte.

**Par ses interventions visant une meilleure intégration à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail ou à risque de sous-emploi, Emploi-Québec contribue à réduire les risques d'exclusion sociale et professionnelle, de dépendance à l'assistance sociale et de pauvreté que courent ces personnes. L'agence contribue ainsi à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale.**

| **Cibles de résultats 2010-2011** | **Cibles 2009-2010** | **Cibles 2010-2011** |
|---|---|---|
| 9 Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base | 32 000 | 32 000[49] |
| 10 Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, clientèle des programmes d'assistance sociale | 95 000 | 95 000[50] |
| 11 Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 38 950 | 38 950[51] |
| 12 Taux d'emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 41,0 % | 41,0 %[52] |
| 13 Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes | 43 000 | 44 000[53] |
| 14 Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 43,0 % | 44,0 % |
| 15 Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi | 120,3 M$ | 120,3 M$[54] |

Note : Un suivi du nombre de nouveaux participants et participantes aux interventions d'Emploi-Québec, du nombre d'insertions en emploi et du taux d'emploi sera effectué pour les autres groupes de clientèle, comme les femmes, les jeunes, les travailleuses et les travailleurs de 45 ans ou plus, les personnes handicapées, les personnes nouvellement arrivées au Québec, les anglophones, les minorités visibles, les autochtones et les personnes judiciarisées adultes.

## ORIENTATION 3 Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment par la formation

Les entreprises et la main-d'œuvre du Québec doivent faire face à d'importants changements liés au vieillissement de la population, à la concurrence internationale et à l'évolution technologique, auxquels s'ajoutent, à court terme, les difficultés qu'occasionne la récession. Ces changements tendent à modifier profondément la structure de l'économie et de l'emploi en faveur des entreprises et des emplois à plus forte valeur ajoutée qui exigent une main-d'œuvre plus qualifiée. Ils sollicitent fortement la capacité d'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre et surviennent au moment même où la productivité relativement faible des entreprises menace leur compétitivité et leur capacité à maintenir et à créer des emplois.

### AXE D'INTERVENTION 3.1

**Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, partout au Québec, notamment par l'amélioration des compétences et de la qualification de la main-d'œuvre ainsi que des mécanismes de reconnaissance des compétences**

Dans le contexte d'une population vieillissante et d'une économie de plus en plus axée sur le savoir s'impose un système qui favorise une solide formation générale ainsi que les aptitudes à apprendre, en plus d'intégrer de façon cohérente la formation initiale, l'éducation des adultes et la formation continue, de même que les programmes et les stratégies d'apprentissage en milieu de travail du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Un tel système est essentiel à l'amélioration de la productivité, à la prévention des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et à l'adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail. Ce système s'appuie également sur la mise en place par les comités sectoriels de main-d'œuvre et par Emploi-Québec de mécanismes efficaces pour la reconnaissance des compétences acquises par les travailleuses et les travailleurs en emploi ou par les personnes à la recherche d'un emploi. En outre, il doit reconnaître la diversité des lieux et des modes d'apprentissage ainsi que la nécessité d'une réponse adaptée aux besoins des régions.

### STRATÉGIES

*Emploi-Québec visera à assurer, en concertation avec ses partenaires et les ministères intéressés, une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins présents et futurs des entreprises et à prévenir les pénuries de main-d'œuvre*[55] :

- par la mise en œuvre des actions prévues par les orientations précédentes et ayant pour effet d'améliorer la préparation et la disponibilité de la main-d'œuvre ainsi que de favoriser une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre;
- en soutenant l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre en emploi, par le volet entreprises de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, notamment en poursuivant les interventions pour accroître la formation de base des travailleuses et des travailleurs peu qualifiés;
- en accordant, comme le prévoit le **Pacte pour l'emploi**, une attention particulière au développement et à la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans la foulée de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, en collaboration étroite avec les comités sectoriels de main-d'œuvre :
  - par la promotion de ces moyens d'intervention auprès des entreprises et de la population,
  - en poursuivant l'expansion du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, un dispositif inclus dans la Loi,

- en soutenant le regroupement en mutuelles de formation des entreprises qui le désirent. À cet égard, de récentes modifications apportées au Règlement sur les mutuelles de formation permettront à plus de regroupements d'entreprises d'être reconnus comme mutuelle,
- en contribuant à la mise en œuvre des processus d'évaluation et de reconnaissance, par une attestation ou un certificat délivré par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des compétences que les personnes auront développées en milieu de travail ou dans d'autres lieux,
- en favorisant la complémentarité des dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences des services publics d'emploi et des réseaux de l'éducation;

> en poursuivant la mise en œuvre du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre de la Commission des partenaires du marché du travail afin notamment de soutenir la formation de base et la francisation des travailleurs et des travailleuses;

> en assurant, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la diversification des modes de formation; en mettant en œuvre, avec les comités sectoriels de main-d'œuvre, les projets d'apprentissage en ligne, comme le prévoit le **Pacte pour l'emploi**;

> en mettant en œuvre les activités du prochain plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui relèvent d'Emploi-Québec;

> en assurant une plus grande mobilité de la main-d'œuvre, entre autres par :

- la contribution aux initiatives du gouvernement dans le cadre de l'accord économique et commercial élargi visant la reconnaissance des qualifications réglementées entre le Québec et l'Ontario ainsi que dans la foulée de la signature de l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles,
- l'inclusion de nouveaux métiers dans le Programme de normes interprovinciales Sceau rouge,
- l'utilisation de la reconnaissance des compétences de même que des services universels de placement et d'information sur le marché du travail; le développement d'un volet international dans Placement en ligne;

> en contribuant à l'assouplissement de la réglementation, entre autres pour favoriser la mobilité professionnelle, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée;

> en soutenant le développement économique des régions et des territoires plus vulnérables par des actions en matière de développement de la main-d'œuvre afin de répondre aux besoins des marchés du travail régionaux et aux réalités régionales, notamment :

- en ccontribuant au développement du Nord québécois, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, notamment en participant à la mise en œuvre du Plan Nord. Emploi-Québec intensifiera les actions visant à assurer la pleine participation de la population des territoires nordiques à ce développement, en particulier dans les secteurs des mines, du tourisme et de la forêt. Elle appuiera les efforts déployés par les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et les comités régionaux du **Pacte pour l'emploi** des régions concernées afin d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec les communautés autochtones, les stratégies appropriées pour favoriser le développement, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans ces territoires,
- en soutenant l'amélioration de la formation de base des populations des régions ressources, notamment par la mise à profit, à cette fin, des périodes de chômage,
- en appuyant, par la qualification de la main-d'œuvre, les efforts du gouvernement visant la diversification économique des régions ressources,
- en soutenant les initiatives visant à mettre en valeur la main-d'œuvre immigrante ou de minorités visibles auprès des entreprises de différentes régions du Québec,
- en poursuivant la collaboration entre les directions régionales d'Emploi-Québec et les établissements d'enseignement de manière à assurer une utilisation maximale des 60 millions de dollars transférés du Fonds de développement du marché du travail au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au profit de la clientèle d'Emploi-Québec; en collaborant aux initiatives de ce ministère, dont le Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique, qui vise notamment à mieux adapter l'offre de formation aux besoins des marchés du travail régionaux, ainsi que le Plan d'action éducation, emploi et productivité, qui accorde un soutien à la formation professionnelle et technique ainsi qu'à l'accompagnement des adultes en formation,

- en collaborant à la concrétisation de la stratégie de développement des créneaux d'excellence et des investissements liés aux projets ACCORD,
- en participant au développement des secteurs industriels les plus prometteurs et créateurs d'emplois par son soutien aux projets industriels majeurs et aux projets économiques d'envergure.

La Commission des partenaires du marché du travail est responsable de la gestion de programmes et de stratégies d'apprentissage de la main-d'œuvre en milieu de travail, regroupés sous le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Elle s'est dotée d'un indicateur de résultats spécifique visant à rendre compte des activités du Cadre.

| **Cible de résultats 2010-2011** | **Cible 2009-2010** | **Cible 2010-2011** |
|---|---|---|
| 16 Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre[56] | 5 500 | 6 857[57] |

## AXE D'INTERVENTION 3.2

### Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises, notamment les petites et les moyennes entreprises, de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois à plus grande valeur ajoutée

Dans un contexte démographique où le nombre total de travailleuses et de travailleurs sera de plus en plus difficile à faire augmenter, les entreprises sont confrontées à la nécessité de gérer la rareté. Elles doivent fonder leur expansion sur l'utilisation optimale des ressources existantes ou, en d'autres termes, accroître leur productivité, par le recours aux technologies de pointe, aux méthodes de production les plus avancées et à une main-d'œuvre plus qualifiée. L'adoption de meilleures pratiques de formation et de gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de rétention et de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, revêt dans ces circonstances une importance stratégique.

La façon dont les ressources humaines et matérielles sont combinées joue un rôle très important lorsqu'il s'agit d'améliorer la productivité. En particulier, pour que les entreprises obtiennent les gains de productivité attendus à la suite d'investissements dans leur équipement, elles doivent adapter leur organisation du travail et leurs pratiques aux nouvelles technologies que ces investissements introduisent généralement.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec visera, en concertation avec les ministères intéressés (notamment le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation), à améliorer la productivité des entreprises du Québec, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements, entre autres technologiques, démographiques et commerciaux, à accroître leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois*[58] :

> en poursuivant les travaux à l'égard de l'amélioration des mécanismes de repérage et de priorisation des entreprises auprès desquelles les services publics d'emploi devraient intervenir;

> en soutenant la mise en œuvre des programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, afin de répondre davantage aux besoins des entreprises en matière d'amélioration des compétences de la main-d'œuvre;

- en axant ses interventions conjointes avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur la complémentarité entre les investissements en capital humain et ceux en capital physique, notamment dans les technologies de pointe, afin d'assurer que les interventions des deux ministères se renforcent mutuellement pour améliorer la productivité des entreprises;
- en soutenant, en accord avec les priorités du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, les efforts de restructuration des entreprises ainsi que les efforts d'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre aux changements, de même qu'aux exigences des nouveaux emplois à plus fortes valeur ajoutée et productivité. Une attention particulière sera portée aux entreprises et à la main-d'œuvre du secteur de la forêt et du secteur manufacturier ainsi qu'aux villes mono-industrielles qui courent un risque particulièrement élevé de dislocation de leur tissu économique et social à la suite de la réduction des activités ou de la fermeture de leur principale entreprise;
- en élaborant et en mettant en œuvre, avec les ministères sectoriels et les comités sectoriels de main-d'œuvre concernés, les stratégies d'intervention appropriées pour les secteurs qui auront été désignés comme prioritaires, notamment : le Plan d'action gouvernemental en faveur du secteur manufacturier, la Stratégie gouvernementale de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement et les mesures de soutien à l'industrie forestière;
- en faisant connaître le crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre aux entreprises des secteurs manufacturier, forestier et minier;
- en contribuant à la mise en œuvre de la politique d'intervention sectorielle de la Commission des partenaires du marché du travail, ***Agir en concertation : un atout pour l'avenir***[59];
- en sensibilisant les entreprises à l'importance, dans le contexte du vieillissement de la population, d'adapter leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, notamment par :
    - le soutien à l'intégration et au maintien en emploi des personnes immigrantes et des membres des minorités visibles,
    - la préparation de la relève et le transfert d'expertise intergénérationnel, entre autres par l'encadrement des travailleuses et des travailleurs plus jeunes par les plus âgés (compagnonnage),
    - la formation et la rétention de leurs travailleuses et travailleurs âgés, par exemple en favorisant leur retraite progressive plutôt qu'anticipée,
    - la mise en place de mesures de conciliation travail-famille;
- en favorisant, en collaboration avec ses partenaires, le développement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines dans les entreprises (ex. : gestion des compétences, gestion prévisionnelle, gestion de la diversité, gestion des talents, etc.).

| **Cible de résultats 2010-2011** | **Cible 2009-2010** | **Cible 2010-2011** |
|---|---|---|
| 17 Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi | 11 700 | 12 400[60] |

Emploi-Québec, en concertation avec ses partenaires, dont les comités sectoriels de main-d'œuvre, fera connaître les services qu'offrent Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail aux entreprises, notamment sur le plan du recrutement, de la formation, de l'évaluation et de la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ainsi que de la gestion des ressources humaines. Emploi-Québec et la Commission soutiendront les entreprises à ces fins.

Le suivi des interventions et des stratégies mises en œuvre à l'intention des entreprises complète celui des cibles de résultats présentées ci-dessus. En outre, le rapport annuel de gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale fait état de la participation des entreprises aux interventions des services publics d'emploi selon le type d'intervention. Ce rapport fait également état des résultats relatifs au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ainsi qu'à l'approche sectorielle, en complémentarité des bilans propres à ces dossiers.

# ORIENTATION 4

## Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tant par ses services de solidarité sociale que par ses services publics d'emploi

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale passe notamment par l'insertion en emploi du plus grand nombre de personnes aptes au travail et par la contribution à cette fin des services publics d'emploi. Le premier plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale promeut d'ailleurs l'emploi comme principal vecteur de lutte contre la pauvreté[61]. Le second plan, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, dont la mise en œuvre débute cette année, s'inscrit dans la continuité de cet élan, comme le fait le **Pacte pour l'emploi**. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale passe également par la contribution des services de solidarité sociale qui comprennent, en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, l'aide financière aux personnes et aux familles démunies ou présentant des difficultés particulières (Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale, Programme alternative jeunesse[62] et programmes spécifiques[63]), de même que les programmes d'aide et d'accompagnement social.

Les axes d'intervention établis pour 2010-2011 témoignent de l'engagement d'Emploi-Québec de faire siennes les préoccupations liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en cohérence avec les orientations ministérielles et gouvernementales. L'agence devra également être en mesure de faire face aux effets que continue d'avoir la récession sur les volumes d'activité des services de solidarité sociale, en particulier des programmes d'aide financière de dernier recours.

L'indicateur de résultats portant sur le nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours, à la suite d'interventions des services d'emploi et de solidarité sociale d'Emploi-Québec, reflète en partie les efforts que l'agence déploie pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

| **Cible de résultats 2010-2011** | Cible 2009-2010 | Cible 2010-2011 |
|---|---|---|
| 18 Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours | 64 993 | 64 993[64] |

### AXE D'INTERVENTION 4.1

### Accorder une aide financière de dernier recours aux personnes et aux familles démunies

Le soutien financier des personnes démunies est au cœur même des services de solidarité sociale. Les crédits consacrés à l'aide financière de dernier recours et aux programmes spécifiques s'élèvent à 2,9 milliards de dollars en 2010-2011, crédits qui seront tributaires de l'évolution de la clientèle des programmes d'assistance sociale. Étant donné l'ampleur des fonds publics dont l'administration lui est confiée, Emploi-Québec préservera la rigueur avec laquelle elle gère ceux-ci, comme le reflètent les mesures prises à cet égard présentées à l'orientation n° 5 du présent plan d'action, et mettra tout en œuvre pour favoriser l'intégration durable sur le marché du travail des personnes aptes au travail ou capables d'entreprendre une démarche vers l'emploi, en complémentarité des efforts consentis par ses services d'emploi à cet effet.

### STRATÉGIES

*Emploi-Québec veillera à soutenir les personnes et les familles financièrement démunies :*

- en accordant une aide financière aux personnes et aux familles démunies dans le cadre des programmes d'assistance sociale[65] et des programmes spécifiques, et ce, dans le respect des principes d'équité et de saine gestion des fonds publics;
- en offrant le Programme de soutien financier pour les travailleurs âgés licenciés afin de permettre aux personnes admissibles âgées de 55 à 59 ans de recevoir une aide financière jusqu'à leur admissibilité au Régime de rentes du Québec, comme le prévoit le **Pacte pour l'emploi *Plus***;

- en offrant le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, dont le **Pacte pour l'emploi *Plus*** a permis l'élargissement à tous les secteurs d'activité et à toutes les régions, afin de soutenir temporairement, par une aide financière, les travailleuses et les travailleurs victimes d'un licenciement de 50 personnes ou plus. La participation à une mesure active d'Emploi-Québec permet à la personne licenciée de recevoir une prestation additionnelle;
- en poursuivant ses efforts pour s'assurer d'une gestion rigoureuse et équitable des prestations spéciales ainsi qu'en continuant les travaux visant la simplification et l'optimisation de leurs processus.

## AXE D'INTERVENTION 4.2

### Fournir une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires d'une aide financière de dernier recours qui ne sont pas en mesure d'entreprendre immédiatement une démarche d'emploi

Emploi-Québec déploie des efforts continus afin de permettre à ces prestataires d'une aide financière de dernier recours de poursuivre leurs démarches avec l'aide des services publics d'emploi en vue d'un retour sur le marché du travail, mais aussi pour favoriser leur participation et leur inclusion sociale.

La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles habilite le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale à offrir des mesures, programmes et services d'aide et d'accompagnement social. Les programmes d'aide et d'accompagnement social – Devenir, Interagir et Réussir – permettent d'offrir aux participantes et aux participants une aide et un accompagnement structurés, destinés à renforcer leur intérêt, à définir leurs besoins, à développer ou à maintenir certaines habiletés et attitudes ou certains comportements, de manière à les aider dans leur démarche vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

Ces actions s'inscrivent en complémentarité de celles des services publics d'emploi visant à assurer l'insertion en emploi d'un nombre maximum de prestataires d'une aide financière de dernier recours.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec fournira une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires d'une aide financière de dernier recours, notamment* :

- en continuant d'offrir, avec ses partenaires, des programmes d'aide et d'accompagnement social et en proposant, au besoin, des ajustements découlant des résultats des évaluations et des travaux de révision des modalités d'application de ces programmes;
- en poursuivant les travaux visant à améliorer les processus et la prestation de services concernant certaines catégories de prestataires, notamment les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi ou, encore, les personnes présentant des limitations qui les empêchent momentanément de participer à des mesures.

## AXE D'INTERVENTION 4.3

### Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'endroit de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que la cohérence des actions gouvernementales à cet égard

En matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Québec est reconnu à l'échelle internationale pour son action, qui est encadrée, depuis 2002, par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le premier plan d'action gouvernemental qui en est issu a permis d'implanter des mesures structurantes dans une diversité de domaines ayant pour résultat direct la réduction du taux de pauvreté au Québec. Cependant, les efforts du Québec doivent se poursuivre et le deuxième plan d'action gouvernemental s'inscrit dans cette voie.

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : ***Le Québec mobilisé contre la pauvreté***[66], annoncé le 6 juin 2010 par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, prévoit un investissement total de près de 7 milliards de dollars. En plus de s'inscrire sous le signe de la continuité, le deuxième plan d'action s'inspire des idées exprimées lors des vastes consultations menées en 2009 auprès d'un ensemble de personnes et d'organismes. Ce plan s'articule autour des quatre orientations suivantes :

1. **Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux.**
2. **Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes.**
3. **Soutenir le revenu des personnes défavorisées.**
4. **Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu.**

Concrètement, le plan d'action reconduit plusieurs mesures mises en œuvre dans le cadre de l'application du premier plan d'action, notamment le Soutien aux enfants, la prime au travail, la prime au travail adaptée et le supplément à la prime au travail. Il propose aussi de nouvelles mesures dont :

- la mise en place d'un crédit d'impôt pour la solidarité;
- la construction de 3 000 logements sociaux supplémentaires et la rénovation d'habitations à loyer modique;
- l'augmentation du financement (115 millions de dollars) du Fonds québécois d'initiatives sociales et une participation accrue des milieux locaux, régionaux et autochtones par l'entremise d'alliances de la solidarité;
- la bonification, adaptée au contexte québécois, de la Prestation fiscale fédérale pour le revenu de travail.

De plus, une démarche visant à stimuler les actions locales et régionales de lutte contre la pauvreté sera entreprise prochainement, sous la coordination des conférences régionales des élus. Des alliances pour la solidarité seront signées avec les régions de manière à placer au cœur de la démarche les acteurs qui travaillent sur le terrain, soit ceux des secteurs communautaire, philanthropique, économique, syndical et social.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec collaborera à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 ainsi qu'à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société québécoise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment* :

- en soutenant la mise en œuvre des mesures du plan sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- en poursuivant sa collaboration aux initiatives d'un vaste ensemble de partenaires, dont les conférences régionales des élus, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle le fera en contribuant, dans le cadre de sa mission, à l'insertion en emploi d'un nombre maximum de prestataires de l'aide sociale, au soutien des familles et des personnes démunies au moyen d'une aide financière de dernier recours ainsi que par sa participation à la mobilisation des partenaires régionaux et locaux, y compris les entreprises;
- en contribuant à faciliter le recours aux différents services gouvernementaux ou du milieu dont pourrait avoir besoin la clientèle d'Emploi-Québec pour faciliter son intégration sociale ou professionnelle;
- en portant à l'attention des différentes instances régionales de concertation, notamment au sein des conférences régionales des élus et des conférences administratives régionales, les diverses préoccupations liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- en participant aux interventions territoriales de lutte contre la pauvreté dans les différentes régions, notamment en contribuant à l'entente en matière de lutte contre la pauvreté avec la Ville de Montréal ainsi qu'aux alliances pour la solidarité;
- en contribuant à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, sous la coordination du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

## ORIENTATION 5 Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens[67]

Cette orientation vise à accroître l'efficacité des interventions d'Emploi-Québec et à mettre en œuvre une offre de service qui réponde le mieux possible et au meilleur coût aux besoins des citoyennes et des citoyens ainsi qu'à ceux des entreprises de même qu'à la diversité des réalités régionales et territoriales. Dans le contexte où les effets de la récession se font encore sentir, l'agence, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail, poursuivra la veille de la conjoncture économique, de la situation du marché du travail et de l'évolution des bassins de clientèle d'Emploi-Québec afin d'apporter les ajustements nécessaires pour optimiser l'utilisation de ses mesures et services. Dans cette perspective, elle cherchera à accélérer la modernisation de son offre de service afin de dégager des marges de manœuvre pour être en mesure de maintenir un service de qualité, en dépit d'une augmentation de la clientèle des programmes d'assistance sociale.

Emploi-Québec appuie sa prestation de services sur la contribution de ressources humaines qualifiées et engagées, contribution qui passe avant tout par un personnel en santé. Ainsi, en cohérence avec le Plan d'action ministériel 2008-2011 en matière de santé des personnes au travail, elle accordera une attention particulière à ses ressources humaines, en mettant la santé des personnes au cœur des valeurs de l'agence, dans le contexte où ses effectifs vieillissent et risquent de devoir faire face à un alourdissement de leurs tâches.

**Les actions conduites à cette fin viseront à[68] :**

> **Accélérer la modernisation de l'offre de service d'Emploi-Québec et la consolidation de la gestion unifiée de ses services d'emploi et de ses services de solidarité sociale,** en portant une attention particulière au continuum dans lequel doivent s'inscrire tant les services aux individus que les services aux entreprises d'Emploi-Québec, à l'amélioration de ces derniers et à un meilleur arrimage de ces deux types de services. Le virage de la modernisation de la prestation de services se poursuivra principalement par :

- l'amélioration de l'outil informatisé de gestion documentaire (DOCU), en ayant l'objectif de réunir les contenus de l'emploi et de la solidarité sociale;
- l'adaptation des systèmes informatiques permettant la mise en œuvre du continuum de services aux individus, axé vers l'emploi;
- la simplification des processus administratifs et la révision de l'organisation du travail, notamment en vue d'alléger la tâche du personnel;
- la mise sur pied d'une solution de transfert rapide de documents;
- la diversification des modes de prestation de services, notamment l'expérimentation de projets de services virtuels à l'aide de visio-guichets;
- l'élaboration du plan directeur des technologies de l'information permettant à l'agence de concrétiser sa vision d'affaires de modernisation de sa prestation de services;
- le développement du volet transactionnel du Centre de communication avec la clientèle;
- les travaux visant la création d'un dossier en ligne pour la clientèle Individus;
- la réorganisation territoriale des points de service;
- l'examen des possibilités de partage des ressources avec les autres ministères et organismes.

Emploi-Québec participe aussi à l'établissement d'une offre de service gouvernementale accessible et simplifiée, notamment au développement du gouvernement en ligne et en collaborant avec Services Québec.

> **Accorder une attention particulière à ses ressources humaines,** notamment par :

- l'élaboration d'une démarche d'amélioration qui donne au personnel les occasions et les moyens d'agir sur les facteurs qui déterminent sa qualité de vie au travail;
- l'élaboration d'un Plan de la relève intégré dont les composantes permettront de relever les défis associés aux nombreux mouvements de personnel qui surviendront au cours des prochaines années. Ce plan regroupera trois grandes stratégies : la stratégie de gestion de la relève des cadres, la stratégie de développement et de gestion du personnel et la stratégie de gestion des emplois vulnérables incluant le transfert des connaissances. Le Plan de la relève intégré permettra de faire face aux pénuries qualitatives et quantitatives et fera en sorte qu'Emploi-Québec puisse continuer à remplir sa mission de développement de la main-d'œuvre et de lutte contre la pauvreté;
- la réalisation d'activités visant l'amélioration de la santé des personnes en emploi, le maintien en emploi du personnel expérimenté, le transfert d'expertise et la préparation de la relève;
- le développement de nouveaux outils pour la reconnaissance des personnes;
- l'amélioration de la gestion de la performance pour refléter davantage la qualité du travail du personnel et son efficacité à répondre aux besoins de la clientèle;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement, de formation et d'information en matière de santé à l'intention des gestionnaires;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication destinée au personnel et aux parties prenantes de l'agence afin de les mobiliser pour participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

> **Soutenir la planification régionale et locale et former le personnel d'Emploi-Québec** en vue de poursuivre son adaptation aux changements organisationnels associés, entre autres :

- à la mise en œuvre de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et de la réglementation afférente, dont l'évaluation et la reconnaissance des compétences;
- à l'évolution du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre *ainsi qu'aux nouveaux programmes d'apprentissage et de qualification professionnelle* réglementés;
- à la mise en œuvre du continuum de services aux individus, axé vers l'emploi;
- à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

Emploi-Québec continuera à soutenir les directions régionales et les centres locaux d'emploi dans la mise en place et le suivi des programmes, mesures, services et stratégies, de même que dans la gestion budgétaire, notamment par la diffusion de l'information ainsi que par la conception et l'adaptation d'outils.

> **Améliorer la gestion par résultats et assurer le suivi des résultats liés à la qualité des services,** en poursuivant les actions visant à mieux rendre compte des résultats de ses interventions auprès de sa clientèle et à améliorer sa performance, notamment :

- les travaux visant à élaborer les indicateurs de résultats prévus par la Convention de performance et d'imputabilité et relatifs à l'effort de formation en entreprise et à la participation aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- les travaux concernant l'intégrité et la qualité de l'information sur les caractéristiques socioéconomiques des participantes et des participants aux interventions d'Emploi-Québec (le *Profil d'emploi*);
- les travaux prévus par la Convention de performance et d'imputabilité visant à évaluer la performance des centres locaux d'emploi au regard de l'objectif d'insertion en emploi, à en analyser les déterminants et à guider les décisions de gestion en vue de l'améliorer.

***En matière de suivi des résultats liés à la qualité des services, l'agence entend :***

- maintenir la qualité de ses services, comme le reflètent notamment les indicateurs de solidarité sociale ciblés présentés à la page 42;
- poursuivre ses travaux visant un meilleur arrimage des indicateurs de résultats en matière d'emploi et de solidarité sociale;
- continuer à assurer le suivi des plaintes déposées par la clientèle et à s'en servir comme outil de gestion de la qualité des services;
- continuer à porter une attention particulière à la qualité des communications avec l'ensemble de sa clientèle;
- contribuer à la mise en œuvre du Plan ministériel d'amélioration des services, élaboré à la suite de l'adoption de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, afin de concrétiser les engagements de celle-ci, en particulier au regard de l'accessibilité des services, du traitement des demandes et de l'amélioration de la prestation électronique de services.

> **Administrer les fonds publics avec rigueur, équité et efficience,** étant donné l'ampleur des fonds publics dont l'administration lui est confiée.

***En matière de solidarité sociale, Emploi-Québec :***

- continuera de s'assurer que chaque personne prestataire reçoit le montant exact auquel elle a droit, par souci d'équité envers les personnes prestataires elles-mêmes, les travailleuses et les travailleurs à faible revenu et l'ensemble des contribuables;
- poursuivra ses travaux de modernisation et de mise à niveau d'ententes d'échanges de renseignements conclues avec différents partenaires;
- continuera à réaliser des projets financés par le Fonds d'initiatives en conformité, en rapport notamment avec les possibilités qu'entraînent la convergence des deux réseaux et la mise en œuvre du continuum de services aux individus, axé vers l'emploi;
- mènera des travaux d'assurance qualité portant sur la conformité des décisions ayant un impact monétaire à l'attribution initiale et sur la gestion des dossiers actifs. De plus, une cible de résultats concernant le taux de conformité administrative des sommes versées est présentée dans le plan d'action à cet effet.

***En matière d'emploi, Emploi-Québec :***

- effectuera des travaux d'assurance qualité concernant les sommes versées aux ressources externes afin de vérifier les principaux éléments administratifs, mais également des aspects portant notamment sur le suivi des contrats, ententes et subventions ainsi que sur la reddition de comptes des intervenantes et des intervenants externes;
- mettra en œuvre le programme révisé portant sur les contrôles financiers a posteriori liés aux mesures d'emploi concernant les sommes versées aux intervenantes et aux intervenants externes et aux individus.

De plus, encore cette année, Emploi-Québec déterminera le coût de revient des produits et services en 2009-2010. Des travaux se poursuivront avec les régions afin de mettre en œuvre le cadre d'analyse des données du coût de revient pour le soutien à la prise de décision.

> **Renforcer le partenariat** afin d'assurer l'efficacité non seulement des interventions d'Emploi-Québec, mais également de l'ensemble de la politique du marché du travail :

- en contribuant à la mise en œuvre des deux ententes conclues entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail[69];
- en profitant de la mobilisation créée par le **Pacte pour l'emploi** et cristallisée par la mise sur pied des **comités régionaux du Pacte pour l'emploi**, dans lesquels on trouve les partenaires clés du marché du travail, afin de dégager une vision commune des problèmes et d'assurer une plus grande cohérence de l'intervention par une meilleure concertation; en poursuivant également sa collaboration avec les autres ministères et organismes à cet effet;
- en optimisant le recours aux organismes œuvrant au développement de l'employabilité, afin de profiter de l'effet de levier que ce recours permet et de l'expertise des partenaires pour intervenir plus efficacement auprès des diverses clientèles d'Emploi-Québec, notamment pour l'évaluation approfondie des besoins des clientèles et pour leur accompagnement;
- en resserrant les collaborations entre les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les services aux entreprises d'Emploi-Québec et en s'appuyant sur les projets conjoints en région afin de mieux définir les besoins de main-d'œuvre des entreprises et d'y répondre plus rapidement.

> **Améliorer l'information sur le marché du travail pour soutenir la prise de décision à la fois stratégique et opérationnelle,** relative à l'orientation, à la formation et au développement des compétences, à l'immigration, à l'insertion en emploi des clientèles, à la restructuration des bassins de main-d'œuvre des secteurs industriels et des régions vulnérables, etc. :

- en poursuivant la veille de la conjoncture économique, de la situation du marché du travail et de l'évolution des bassins de clientèle d'Emploi-Québec, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail;
- en assurant une meilleure adéquation entre l'emploi, la formation, l'apport de l'immigration, les besoins des entreprises et du marché du travail, tant sur le plan national que régional, dans le cadre des travaux du comité national de mobilisation du **Pacte pour l'emploi** et en collaboration avec les comités régionaux du **Pacte pour l'emploi**;
- en mettant à jour les *Perspectives sectorielles* et les *Perspectives professionnelles*, de même que les listes de professions en demande produites par chacune des régions, avec la collaboration des comités sectoriels de main-d'œuvre, et mises à jour deux fois par année. Les *Perspectives de long terme* seront aussi actualisées;
- en poursuivant la production de documents d'analyses conjoncturelles, de documents sur les tendances du marché du travail ainsi que celle d'un bulletin mensuel d'information sur le marché du travail;
- en réalisant l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec afin d'alimenter le réseau sur la situation de l'emploi dans les entreprises québécoises, notamment quant à leur effort en matière de formation du personnel;
- en consolidant les applications IMT en ligne et Placement en ligne et en révisant leur ergonomie.

> **Poursuivre les travaux d'évaluation des interventions d'Emploi-Québec**, en vue d'appuyer la vision organisationnelle d'Emploi-Québec, la réalisation du **Pacte pour l'emploi** et du **Pacte pour l'emploi *Plus***, notamment :

- la poursuite des évaluations des effets des interventions auprès des entreprises des programmes et mesures d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail. Des premiers résultats quant aux effets tant pour les entreprises que pour les travailleuses et les travailleurs concernés ont été obtenus en 2009-2010. Les travaux vont se poursuivre pour approfondir les connaissances sur ces effets et pour examiner l'offre de service gouvernementale aux entreprises;
- une évaluation des services de placement et d'information sur le marché du travail. À cet égard, l'année 2009-2010 a servi à préciser l'état des connaissances sur les produits et services offerts dans les pays de l'OCDE. En 2010-2011, les premières phases de l'évaluation vont s'amorcer;
- une évaluation détaillée de la mesure Services d'aide à l'emploi qui, tant par son nombre de participantes et de participants que par la nature des interventions qu'elle prévoit, joue un rôle stratégique dans l'offre de mesures et services d'emploi d'Emploi-Québec et des organismes œuvrant au développement de l'employabilité;

- la finalisation de l'évaluation de l'expérimentation du cadre révisé de l'approche d'intervention et du Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi ainsi que celle de l'expérimentation des équipes tactiques auprès des jeunes afin d'appuyer notamment la mise en place du continuum de services aux individus, axé vers l'emploi;
- la poursuite de l'évaluation des interventions dans le contexte de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et les évaluations liées à la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

| **Cibles de résultats 2010-2011**[70] | **Cibles 2009-2010** | **Cibles 2010-2011** |
|---|---|---|
| 19 Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables) | 10 | 10 |
| 20 Ratio de plaintes relatives aux services de solidarité sociale avec recommandation de modifications par 1 000 ménages | 1,85 | 1,85 |
| 21 Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision | 21,0 % | 21,0 % |
| 22 Taux d'exactitude monétaire dans le traitement administratif des dossiers actifs des services de solidarité sociale | 97,0 % | 97,0 % |

# 4 LES RESSOURCES ALLOUÉES

## LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail est utilisé dans le cadre des mesures actives d'emploi de l'offre de service d'Emploi-Québec pour répondre aux besoins de la clientèle et atteindre divers objectifs du plan d'action annuel.

Ce budget s'élève à 1 055,6 millions de dollars pour l'année 2010-2011. Il comprend des crédits de 743,7 millions de dollars, dont 596,2 millions en vertu de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail. Divers montants totalisant 311,9 millions s'ajoutent aux crédits pour des interventions auprès de la clientèle, dont le **Pacte pour l'emploi**, le **Pacte pour l'emploi *Plus*** et le **Plan Emploi Métropole**. Le **Pacte pour l'emploi** est appuyé par l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014 avec un financement de 116 millions de dollars, dont 92,4 millions au budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail. Quant au **Pacte pour l'emploi *Plus***, il est appuyé par les ententes modificatrices avec le gouvernement fédéral pour un montant total de 169,5 millions de dollars (soit 55,7 millions du Fonds de transition et de formation stratégique et 113,8 millions à titre de rehaussement du financement de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail), dont 143,3 millions pour des activités liées au budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail et 26,3 millions affectés à des activités externes au budget d'intervention.

La part du budget associée à l'entente Canada-Québec relative au marché du travail doit être utilisée pour l'aide aux participantes et aux participants de l'assurance-emploi[71] ou pour les mesures de soutien au Service national de placement. Quant à l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014, elle vise les mesures et services d'emploi et de formation de la main-d'œuvre pour les personnes sans emploi qui ne sont pas des participantes ou des participants de l'assurance-emploi et pour les travailleuses et les travailleurs ayant des besoins de formation de base ou qui sont sans qualification reconnue.

Du budget de 1 055,6 millions de dollars, 133,1 millions sont affectés aux postes de l'enveloppe centrale, dont 34 millions pour les projets économiques d'envergure ainsi que pour les projets majeurs et les initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail. En ce qui concerne l'enveloppe régionale de 922,5 millions, un montant de 545 millions est réparti entre les régions pour l'ensemble des mesures actives avec le modèle de répartition régionale du budget d'intervention. Ce même modèle est à la base de la répartition des 185,1 millions pour le **Pacte pour l'emploi** et le **Pacte pour l'emploi *Plus***, alors que les 28,4 millions affectés au secteur Forêt et aux ententes Jeunes en action sont attribués selon des critères spécifiques. Quant au montant de 10 millions de dollars pour le **Plan Emploi Métropole**, il a été réparti en considérant les objectifs annoncés. La répartition de chacun des éléments est réalisée pour assurer la continuité et le développement d'activités pour la clientèle visée.

Le modèle de répartition régionale du budget d'intervention d'Emploi-Québec tient compte de l'importance de la population à risque de chômage et de sous-emploi ainsi que du nombre d'entreprises susceptibles de connaître des difficultés de main-d'œuvre se traduisant par des pertes d'emplois plus élevées ou par une création d'emplois moindre que ce que permet leur potentiel.

Le budget de transfert dont disposent les services de solidarité sociale d'Emploi-Québec pour atteindre les résultats prévus par le plan d'action de l'agence pour 2010-2011 s'établit à 2,9 milliards de dollars, répartis de la façon suivante :

| **Aide financière de dernier recours et programmes spécifiques** | **(En milliers)** |
|---|---|
| Budget de transfert du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale | 2 760 785,1 |
| Provision à recevoir du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles | 52 000,0 |
| Total aide financière de dernier recours et programmes spécifiques | 2 812 785,1 |
| Programmes d'aide et d'accompagnement social | 15 000,0 |
| Programme alternative jeunesse | 42 000,0 |
| **Total** | **2 869 785,1** |

# 5 LES FACTEURS DE CONTINGENCE

Certains facteurs externes peuvent influencer l'atteinte des résultats prévus dans le présent plan d'action. Dans la mesure où ceux-ci sont connus, il importe d'en tenir compte pour évaluer avec justesse la performance d'Emploi-Québec au moment de la reddition de comptes.

Ainsi, le fait que nous ne sachions pas quel sera l'état réel du marché du travail au cours de l'année 2010-2011, en particulier dans le contexte de sortie de crise économique évoqué précédemment, peut influencer l'atteinte des cibles de résultats.

Les cibles du présent plan d'action sont donc préliminaires[72]. Elles seront revues au plus tard en septembre 2010 et pourraient être ajustées pour tenir compte notamment des résultats effectifs de 2009-2010, des ressources allouées à Emploi-Québec et des prévisions économiques révisées pour 2010-2011.

# ANNEXE A

## Fonds de développement du marché du travail (FDMT) : budget d'intervention 2010-2011

| Crédits et budget au FDMT | |
|---|---|
| **2010-2011 - Crédits au FDMT** | **743 658,4** |
| Pacte pour l'emploi | 92 418,0 |
| Pacte pour l'emploi *Plus* | 143 265,3 |
| Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles – Transfert | 23 000,0 |
| Du Ministère pour Contrat d'intégration au travail – Prestataires | 13 430,0 |
| Du Ministère pour Subventions aux entreprises adaptées | 11 514,0 |
| Plan Emploi Métropole | 10 000,0 |
| Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi | 4 700,0 |
| ICTA – Partie fédérale | 13 239,3 |
| Initiative d'innovation pan-canadienne | 373,8 |
| **2009-2010 – Budget au FDMT** | **1 055 598,8** |

| Enveloppe centrale et enveloppe régionale | |
|---|---|
| Services d'aide à l'emploi des carrefours jeunesse-emploi | 44 595,9 |
| Intervention sectorielle | 15 717,0 |
| Commission de la santé et de la sécurité du travail | 1 000,0 |
| Offices pour la jeunesse | 1 033,1 |
| Projets économiques d'envergure et Projets majeurs | 34 050,0 |
| Réserve de stabilisation | 14 225,7 |
| Pacte pour l'emploi – Commission des partenaires du marché du travail | 12 500,0 |
| Pacte pour l'emploi *Plus* – Réserve centrale | 10 000,0 |
| **Enveloppe centrale totale** | **133 121,7** |

| | |
|---|---|
| **Répartition aux régions pour les mesures actives** | **544 955,5** |
| **Autres postes de l'enveloppe régionale** | |
| Table métropolitaine | 2 000,0 |
| Plan Emploi Métropole | 10 000,0 |
| Subventions aux entreprises adaptées | 68 400,0 |
| Formation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport | 60 000,0 |
| Pacte pour l'emploi | 74 985,7 |
| Pacte pour l'emploi *Plus* | 115 265,3 |
| Pacte pour l'emploi *Plus* – Secteur Forêt | 14 500,0 |
| Secteur Forêt (Stratégie) | 11 500,0 |
| Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Projets | 14 872,3 |
| Jeunes en action (Ententes) | 8 624,5 |
| Initiative d'innovation pan-canadienne | 373,8 |
| Réinvestissement des recouvrements | (3 000,0) |
| **Autres postes de l'enveloppe régionale** | **377 521,6** |
| **Enveloppe régionale totale** | **922 477,1** |
| **2010-2011 - Budget au FDMT** | **1 055 598,8** |

| Répartition de l'enveloppe régionale | |
|---|---|
| Abitibi-Témiscamingue | 19 815,6 |
| Bas-Saint-Laurent | 27 066,5 |
| Capitale-Nationale | 55 816,9 |
| Centre-du-Québec | 21 664,6 |
| Chaudière-Appalaches | 31 164,1 |
| Côte-Nord | 12 419,5 |
| Estrie | 29 147,7 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 20 464,8 |
| Lanaudière | 37 106,8 |
| Laurentides | 45 777,7 |
| Laval | 28 951,2 |
| Mauricie | 36 471,7 |
| Montréal | 217 015,3 |
| Montérégie | 111 735,7 |
| Nord-du-Québec | 4 801,1 |
| Outaouais | 31 341,9 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 37 608,2 |
| **Répartition initiale aux régions** | **768 369,3** |
| **Autres postes de l'enveloppe régionale** | |
| Programme de subventions aux entreprises adaptées | 68 400,0 |
| Formation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport | 60 000,0 |
| Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Projets | 14 872,3 |
| Forêt – Réserve pour les régions | 6 000,0 |
| Table métropolitaine de Montréal | 2 000,0 |
| Réserve des régions | 5 835,5 |
| Réinvestissement des recouvrements | (3 000,0) |
| | 154 107,8 |
| **Total de l'enveloppe régionale** | **956 374,4** |

| Financement initial des régions | |
|---|---|
| Répartition de base pour les mesures actives | 544 955.5 |
| Plan Emploi Métropole | 10 000,0 |
| Pacte pour l'emploi | 74 985,7 |
| Pacte pour l'emploi *Plus* | 110 067,9 |
| Jeunes en action (Ententes) | 8 360,2 |
| Secteur Forêt | 20 000,0 |
| **Financement initial des régions** | **768 369,3** |

- Si les crédits et le budget indiqués devaient différer, des ajustements seraient apportés à la répartition.
- Le budget de 10 M$ pour le **Plan Emploi Métropole** annoncé dans le budget du Québec 2010-2011 est conditionnel à l'octroi d"un Fonds de suppléance équivalent.
- Les crédits incluent la contribution de 596 186 k$ de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail (1997).
- Le **Pacte pour l'emploi** est appuyé par l'entente Canada-Québec relative au marché du travail 2008-2014, avec un montant prévu de 116 018 k$ pour l'année, desquels 92 418 k$ sont affectés aux mesures du Fonds de développement du marché du travail et 23 600 k$ à d'autres programmes.
- Le **Pacte pour l'emploi *Plus*** est appuyé par les ententes modificatrices avec le gouvernement fédéral découlant du budget de janvier 2009, pour lesquelles le montant confirmé pour l'année est de 169 531 k$ : 113 779 k$ pour le rehaussement du financement l'entente Canada-Québec relative au marché du travail et 55 752 k$ pour le Fonds de transition et de formation stratégique dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail. Un montant de 143 265 k$ est affecté au Fonds de développement du marché du travail et 26 266 k$ à d'autres programmes.
- Les 23 000 k$ du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles correspondent au transfert de crédits de 2008-2009 pour des activités imputées au Fonds de développement du marché du travail pour la clientèle visée.
- Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi : montant anticipé du Fonds des investisseurs immigrants. Le montant total pour la mesure sera toutefois supérieur à ce montant anticipé.
- Réinvestissement des recouvrements : en prévision des montants recouvrés qui réduiront les dépenses d'autant.

# ANNEXE B

## Résultats préliminaires 2009-2010[73]

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi | 161 500 |
| 2 | Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 54 000 |
| 3 | Prestations non versées par l'assurance-emploi suite à une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi | 297,0 M$ |
| 4 | Nombre de postes vacants signalés au Service national de placement | 489 300 |
| 5 | Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi | 304 500 |
| 6 | Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 125 000 |
| 7 | Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 48,0 % |
| 8 | Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée | 73,0 % |
| 9 | Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base | 44 500 |
| 10 | Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, clientèle des programmes d'assistance sociale | 83 800 |
| 11 | Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 27 000 |
| 12 | Taux d'emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 37,5 % |
| 13 | Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes | 49 900 |
| 14 | Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi | 40,0 % |
| 15 | Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi | 98,0 M$ |
| 16 | Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre | 4 900 |
| 17 | Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi | 12 400 |
| 18 | Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours | 53 600 |
| 19 | Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables) | 8,9 |
| 20 | Ratio de plaintes relatives aux services de solidarité sociale avec recommandation de modifications par 1 000 ménages | 2,2 |
| 21 | Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision | 20,1 % |
| 22 | Taux d'exactitude monétaire dans le traitement administratif des dossiers actifs des services de solidarité sociale | 96,2 % |

# NOTES

1. En période de haute comme de basse conjoncture, les emplois devenus disponibles à la suite de la création de postes ou de départs d'employées ou d'employés (départs volontaires ou mises à pied) se comptent par centaines de milliers chaque année. Quant aux difficultés de recrutement des entreprises, elles tendent en général à augmenter avec la vigueur du marché du travail.

2. La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, remplace la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et réforme le régime québécois de sécurité du revenu.

3. Il s'agit de l'Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail, 1997.

4. Il s'agit des deux ententes suivantes : Un partenariat actif au service de l'ensemble de la population du Québec pour un service public d'emploi performant et une action concertée en faveur du développement des compétences de la main-d'œuvre intervenue en décembre 2005 et Entente relative aux responsabilités attribuées et aux fonctions déléguées à la Commission conclue en février 2008.

5. Le Protocole de reconnaissance et de partenariat entre Emploi-Québec et les organisations communautaires œuvrant au développement de l'employabilité, adopté en 2004, témoigne de l'importance du rôle de ces organismes dans l'offre de service d'Emploi-Québec.

6. Ce caractère persistant des problèmes auxquels s'attaque le service public d'emploi exige de ce dernier qu'il soit persévérant dans ses orientations et ses stratégies, tout en les ajustant en fonction de l'évolution des problématiques du marché du travail et des clientèles, ainsi que des résultats obtenus et de leur évaluation. En effet, comme le montrent les études de l'OCDE (Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2003), cela peut prendre plusieurs années avant que les interventions sur le marché du travail modifient de façon significative le comportement des individus et des entreprises dans le sens voulu. En outre, cette persévérance du service public d'emploi dans ses actions favorise la mobilisation de son réseau et de ses partenaires en vue d'une action concertée visant la résolution des problèmes retenus à des fins d'intervention.

7. Les données sur le marché du travail sont tirées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada qui est sujette, comme toute enquête par échantillonnage, aux marges d'erreur.

8. Après une légère diminution en 1996, l'emploi a augmenté de façon ininterrompue jusqu'en 2008. Sur les 752 000 emplois créés entre 1996 et 2008, près de huit sur dix étaient à temps plein (588 000 ou 78 %). Ces mêmes 752 000 nouveaux emplois étaient en majorité dans la catégorie des employés du secteur privé (+ 557 000, soit 74 % du total), les autres étant répartis entre les employés du secteur public (+ 132 000, soit 17 % du total) et les travailleurs autonomes (+ 65 000, soit 9 % du total).

9. Seulement deux des 30 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont vu leur taux d'emploi augmenter plus rapidement que celui du Québec entre 1996 et 2007. À la suite de ce progrès notable, le taux d'emploi était en 2007 plus élevé au Québec que dans 21 des 30 pays de l'OCDE, dont les États-Unis et tous les autres pays du G7 à l'exception du Canada (en tenant compte du fait que les données sur la population active sont compilées à partir de 16 ans dans certains pays, dont les États-Unis, plutôt que de 15 ans comme au Québec et au Canada).

10. La clientèle des programmes d'assistance sociale est composée des prestataires d'une aide financière de dernier recours et des participantes et des participants au Programme alternative jeunesse. Les programmes d'aide financière de dernier recours comprennent les prestataires de l'aide sociale (sans contraintes à l'emploi ou ayant une contrainte temporaire à l'emploi) et les prestataires de la solidarité sociale (ayant une contrainte sévère à l'emploi).

11. Les personnes sans contraintes sévères à l'emploi sont prestataires de l'aide sociale. De mars 2009 à mars 2010, le nombre d'adultes prestataires de l'assistance sociale a augmenté de 5 600 dans l'ensemble (+ 1,5 %) et de 5 100 chez les prestataires de l'aide sociale (+ 2,2 %).

12. Les emplois relativement peu qualifiés (niveaux élémentaire, intermédiaire et métiers) exigent généralement, au plus, un diplôme d'études secondaires ou de formation professionnelle. Les emplois hautement qualifiés (niveaux technique collégial et professionnel et postes en gestion) exigent habituellement un diplôme d'études collégiales ou universitaires.

13. Soit les groupes professionnels des métiers, du transport et de la machinerie (perte de 38 000 emplois ou - 6,7 %), du secteur primaire (- 5 000 ou - 5,5 %) et de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique (- 18 000 ou - 7,4 %). L'emploi dans ce dernier groupe professionnel a diminué chaque année depuis 2003, alors que l'emploi manufacturier amorçait sa longue tendance baissière. Les pertes d'emplois enregistrées dans le groupe de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique entre le sommet de 2002 et 2009 s'élèvent à 96 000, soit près du tiers (30,4 %) des emplois occupés à l'origine. En comparaison, les pertes cumulatives du secteur manufacturier, survenues pour l'essentiel entre 2002 et 2007, s'élevaient à 117 000 emplois (- 18 %) en 2009.

14. Ministère des Finances du Québec, Plan budgétaire, 30 mars 2010, B.25.

15. La révision des perspectives démographiques du Québec par l'Institut de la statistique du Québec à l'été 2009 a eu pour effet de repousser le début de la diminution anticipée de la population âgée de 15 à 64 ans de 2012 à 2014. Le poids démographique de cette population en âge de travailler (c'est-à-dire sa part dans la population totale) a toutefois déjà commencé à baisser et devrait continuer de le faire au même rythme que prévu antérieurement. Or, c'est cette proportion de la population qui est en âge de travailler, et non pas son nombre absolu, qui est déterminante pour le niveau de vie de la population. Les nouvelles perspectives démographiques ne changent donc pas la situation du Québec de ce point de vue.

16. Le groupe des 55 à 64 ans est celui pour lequel le Québec accuse le plus grand retard en comparaison de ses voisins immédiats (Ontario, Canada et États-Unis) et des pays de l'OCDE en général. Par rapport aux 30 pays de l'OCDE, le Québec se classait en 2008 au septième rang (sur 31 en comptant le Québec) pour le taux d'emploi des 15 à 24 ans, au quinzième rang pour le taux d'emploi des 25 à 54 ans et au dix-neuvième rang pour celui des 55 à 64 ans. Dans ce groupe d'âge, comme chez les plus jeunes, la comparaison avec les pays de l'OCDE était moins favorable en ce qui concerne les hommes (23$^{e}$ rang) qu'en ce qui concerne les femmes (15$^{e}$ rang). Le taux d'emploi des femmes demeure inférieur à celui des hommes, dans ce groupe d'âge comme dans les autres et au Québec comme ailleurs, mais sa progression s'est accélérée à la faveur de l'avancement en âge des femmes de la génération du baby-boom depuis une dizaine d'années. Le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans est, à l'inverse, sensiblement plus bas qu'il ne l'était il y a une trentaine d'années. Le taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans est passé de 23 % en 1976 à 26 % en 1996 et à 47 % en 2009; celui des hommes de 55 à 64 ans a baissé de 71 % en 1976 à 48 % en 1996, pour remonter par la suite et se situer à 56 % en 2009.

17. Selon les données de Statistique Canada, la valeur ajoutée par heure travaillée (mesure du niveau de productivité du travail) s'élevait en 2008 à 47,36 $ au Québec contre 53,33 $ au Canada et 49,85 $ en Ontario (dollars courants). Les données de l'OCDE indiquent aussi que la productivité canadienne était elle-même 20 % plus faible que celle des États-Unis en 2008. La croissance de la productivité a été particulièrement faible au Québec comme au Canada depuis l'an 2000, alors qu'elle était au contraire particulièrement forte aux États-Unis. Dans le cas du Canada, pour lequel les données sont disponibles sur une longue période, la croissance récente est la plus faible depuis le début des années 1960 (au moins). Entre 2000 et 2008, la productivité n'a augmenté que de 0,7 % par année au Canada (et à un taux similaire au Québec), alors qu'elle progressait en moyenne de 2,6 % par année aux États-Unis. L'écart qui nous sépare des États-Unis (et de plusieurs autres pays) a donc continué de se creuser ces dernières années. Les performances récentes sont encore pires, puisque la productivité a reculé en 2008 au Québec (- 0,6 %) comme au Canada (- 0,8 %) et pourrait diminuer à nouveau en 2009 (les données finales ne sont pas disponibles au moment d'écrire ces lignes), si on considère la chute brutale de l'investissement en machines et matériel que la récession a occasionnée et le fait que la productivité était encore plus faible au troisième trimestre de 2009 qu'elle ne l'était à la fin de 2008 au Canada (données non disponibles pour le Québec). En fait, la productivité du Canada était même plus faible à la fin de 2009 qu'elle ne l'était trois ans auparavant.

**18.** On associe souvent, à tort, la productivité à des augmentations de l'effort physique et de la cadence de travail, de même qu'à une détérioration concomitante des conditions de travail. La productivité permet, au contraire, de produire autant avec moins d'effort ou plus avec le même effort. Elle correspond simplement à la valeur ajoutée par heure travaillée, qui dépend avant tout, de nos jours, de l'effet combiné d'une série de facteurs, dont l'utilisation de machines et de matériel de production de pointe (nouvelles technologies), la qualification de la main-d'œuvre, l'organisation de la production, la qualité des infrastructures, les conditions macroéconomiques, la structure industrielle et la capacité de profiter d'économies d'échelle, de même que la rapidité et l'efficacité du redéploiement des ressources, dont la main-d'œuvre, des activités en déclin vers celles qui sont en croissance. La comparaison entre les méthodes de production des agriculteurs du XIXe siècle et celles des agriculteurs (proportionnellement beaucoup moins nombreux) d'aujourd'hui illustre bien le concept de productivité. Nous produisons aujourd'hui beaucoup plus de biens agricoles avec infiniment moins de travailleuses et de travailleurs (et d'effort physique), et nous avons par le fait même pu libérer des ressources à consacrer à de nouvelles activités, augmentant d'autant le bassin d'entreprises et d'industries qui produisent de la richesse.

**19.** Sauf indication contraire, les données sur les programmes d'aide financière de dernier recours présentées dans cette section du texte se rapportent au mois de mars de chaque année.

**20.** Les programmes d'assistance sociale comprennent les programmes d'aide financière de dernier recours et le Programme alternative jeunesse. À l'exception des données sur le taux d'assistance sociale qui concernent l'ensemble de la clientèle de ces programmes, les autres données présentées dans cette section ne concernent, pour des raisons de comparabilité dans le temps, que les prestataires d'une aide financière de dernier recours, et excluent donc les participantes et les participants au Programme alternative jeunesse. Cette exclusion n'a pas d'effet notable sur le portrait qui se dégage de l'analyse, étant donné la faible proportion des prestataires d'assistance sociale qui participent au Programme alternative jeunesse (moins de 1 %). Par ailleurs, les programmes d'aide financière de dernier recours se divisent eux-mêmes en deux programmes, soit le Programme d'aide sociale, destiné aux personnes qui n'ont aucune contrainte à l'emploi et à la plupart de celles qui ont des contraintes temporaires à l'emploi, et le Programme de solidarité sociale, qui comprend en grande majorité des personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, mais qui inclut également une petite minorité de conjointes ou de conjoints sans contraintes sévères à l'emploi.

**21.** Les données sur le taux d'assistance sociale au Québec et ailleurs au Canada qui apparaissent dans ce paragraphe proviennent de Ressources humaines et développement des compétences Canada et sont produites à des fins de comparaison entre les provinces. Elles diffèrent très légèrement des données produites par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le Québec. Les données produites par le Ministère font ainsi état de taux d'assistance sociale de 11,4 % en 1998 et de 7,4 % en 2009, plutôt que de 11,3 % et 7,3 % comme il est indiqué dans le texte.

**22.** Différents facteurs influencent le taux d'assistance sociale, dont la situation économique ainsi que les conditions d'accès et les modalités des programmes d'assistance sociale selon la province.

**23.** Les dernières données disponibles indiquent que de mars 2009 à mars 2010, le nombre d'adultes prestataires de l'assistance sociale a augmenté de 5 600 dans l'ensemble (+ 1,5 %). L'essentiel de cette hausse est survenu chez les prestataires de l'aide sociale (+ 5 100 ou + 2,2 %), lesquels n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi.

**24.** Les exportations internationales de biens du Québec étaient en baisse de 14,1 % en 2009 par rapport à 2008. En 2007, la part des emplois québécois liés aux exportations s'élevait à 15,7 % pour les exportations internationales et à 12,9 % dans le cas de celles destinées aux autres provinces, pour un total de 28,6 %.

25. L'amélioration de la productivité présente donc plusieurs avantages pour le Québec : 1) dans un contexte de vieillissement rapide de sa population, elle constitue le principal moyen pour améliorer le niveau de vie tout en conservant des horaires de travail qui favorisent la conciliation travail-famille, en réduisant les pressions que ce vieillissement occasionnera sur les finances publiques et en maintenant, par le fait même, la capacité du gouvernement à financer ses programmes, notamment sociaux; 2) elle est le seul moyen qui permette d'assurer la compétitivité des entreprises et leur capacité à préserver et à créer des emplois, tout en assurant le maintien et l'amélioration de la rémunération et de la qualité des emplois pour les travailleuses et les travailleurs; 3) en permettant de produire plus de richesse pour une quantité de travail donnée, elle offre finalement la seule façon satisfaisante de concilier l'augmentation prévisible des besoins de main-d'œuvre et la réduction, qui semble inévitable, de la population d'âge actif d'ici quelques années; bref, d'éviter les pénuries de main-d'œuvre que le vieillissement pourrait autrement occasionner.

26. Voir notamment à ce propos ***L'investissement au Québec : on est pour***, rapport du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises, mars 2008.

27. L'OCDE a déjà établi que la forte proportion de personnes sans diplôme est le principal problème du Canada en matière de formation et de qualification de la main-d'œuvre (Études économiques de l'OCDE, Canada, octobre 2004). Or, bien qu'elle ait diminué sensiblement avec les années, comme partout ailleurs, la proportion de la population sans diplôme demeure sensiblement plus élevée au Québec que dans le reste du Canada, même chez les plus jeunes. Pour l'ensemble de la population de 25 à 64 ans, la proportion de personnes sans diplôme s'élevait à 17,9 % au Québec en 2007 contre 12 % en Ontario et 14,2 % dans l'ensemble du Canada.

28. Selon les données de l'OCDE et de Statistique Canada, la proportion de la population québécoise de 25 à 64 ans qui est titulaire d'au moins un diplôme d'études collégiales est plus élevée que dans 29 des 30 pays de l'OCDE (seule la moyenne canadienne est plus élevée). Les données du recensement de 2006 indiquent par ailleurs que le Québec a la plus forte proportion de diplômées et de diplômés de la formation professionnelle au Canada, et que c'est aussi la seule province où cette proportion est plus élevée chez les jeunes (de 25 à 34 ans) que chez les personnes plus âgées (de 55 à 64 ans). Les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada indiquent finalement que la proportion de la population québécoise de 25 à 64 ans qui possède au moins un diplôme d'études postsecondaires (formation professionnelle, collégiale ou universitaire) est passée de 36,8 % en 1990 à 62,5 % en 2009, un bond de 1,3 million de personnes diplômées.

29. Les cibles 2010-2011 ont été établies en cohérence avec les objectifs du **Pacte pour l'emploi** et du **Pacte pour l'emploi *Plus***. Toutefois, elles ont été établies avant l'annonce par le gouvernement fédéral de la réduction de ses transferts au Québec de 27 M$ (- 3 %) en 2010-2011. Le niveau des cibles a par ailleurs été ajusté pour tenir compte du **Plan Emploi Métropole** annoncé dans le budget du Québec du 30 mars 2010.

30. Cet indicateur et le suivant sont des cibles de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail. Ils ont été intégrés en 2009-2010 dans le plan d'action d'Emploi-Québec afin de refléter les effets anticipés du **Pacte pour l'emploi *Plus***.

31. La cible a été ajustée pour tenir compte du fait que le **Pacte pour l'emploi *Plus*** prévoit une hausse de nouveaux participants de 10 000 en 2010-2011 et que les deux tiers du financement conjoncturel additionnel accordé au Québec par le budget fédéral de janvier 2009 visent les participants de l'assurance-emploi.

32. La hausse de la cible est cohérente avec celle de la cible de nouveaux participants de l'assurance-emploi et avec les résultats de retours en emploi observés pour cette clientèle en 2009-2010.

33. Cette importante augmentation de la cible d'économies en prestations non versées par l'assurance-emploi s'explique, dans une proportion de 20 %, par la hausse de la cible de retours en emploi des participants de l'assurance-emploi et, dans une proportion de 80 %, par la forte hausse de l'économie moyenne réalisée par prestataire retourné en emploi, cette dernière passant de 3 500 $ à 5 200 $. Les modifications apportées par le gouvernement fédéral à la partie I de la Loi sur l'assurance-emploi et l'augmentation du nombre maximum de semaines de prestations imputable à ces modifications de même qu'à la hausse du taux de chômage comptent parmi les facteurs explicatifs de cette hausse de l'économie moyenne.

34. Dans le cadre de la stratégie de régionalisation de l'immigration, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de concert avec Emploi-Québec, a élaboré le projet Passerelle pour l'emploi en région. L'objectif principal de ce projet est d'aider les personnes immigrantes de la Métropole à se trouver un emploi en région.

35. Cette faiblesse relative du taux d'emploi s'étend même, dans les deux cas (personnes immigrantes et personnes de 55 ans ou plus), aux personnes les plus scolarisées.

36. Afin de laisser à ses directions régionales suffisamment de temps pour établir leurs cibles et celles de leurs centres locaux d'emploi et pour produire le volet Emploi de leur plan d'action régional, qu'elles doivent livrer le 15 mars en vue d'un dépôt à la Commission des partenaires du marché du travail, Emploi-Québec doit établir ses cibles au plus tard à la mi-décembre pour l'année suivante. L'information dont elle dispose alors sur les principaux éléments déterminant ses cibles est donc incomplète, qu'il s'agisse de ses résultats de l'année courante, des ressources dont elle disposera ou des prévisions économiques pour la prochaine année. Les cibles pourront par conséquent être révisées au plus tard au mois de septembre suivant, alors qu'Emploi-Québec connaîtra avec précision ses résultats de l'année précédente, les ressources dont elle disposera pour l'année courante et la situation courante du marché du travail. Bien qu'elle ne soit pas soumise à l'obligation de dépôt à la Commission des partenaires du marché du travail pour le volet Solidarité sociale, Emploi-Québec a choisi d'adopter la même procédure pour les deux volets afin de permettre la production d'un plan d'action intégré.

37. La cible 2010-2011 est en baisse par rapport à celle de 2009-2010. Elle est toutefois en hausse par rapport au résultat préliminaire pour 2009-2010 (présenté à l'annexe B) en raison de la reprise attendue de l'emploi en 2010.

38. Les personnes à risque de chômage prolongé sont des personnes avec ou sans soutien (public) du revenu, en emploi ou sans emploi qui, en l'absence d'une intervention d'Emploi-Québec, courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger. Cette période peut être plus ou moins longue. Le chômage est dit de longue durée lorsque sa durée est égale ou supérieure à 52 semaines. Parmi les travailleuses et les travailleurs en emploi, ceux et celles qui sont faiblement scolarisés et faiblement qualifiés sont particulièrement à risque de chômage de longue durée. Ces travailleuses et ces travailleurs courent un risque plus élevé d'être mis à pied que les autres et, une fois en chômage, de voir la durée de leur chômage s'étendre sur une longue période. Par ailleurs, le taux de formation en emploi de ces travailleuses et de ces travailleurs est faible.

39. Il s'agit notamment d'éviter que les interventions ne conduisent au va-et-vient des personnes d'un régime d'indemnisation du chômage à l'autre et d'une mesure à l'autre.

40. Ces stratégies contribuent notamment à la réalisation de l'orientation n° 1 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail ».

41. Service Canada a été créé en 2005 afin que la population puisse accéder plus rapidement et plus facilement aux programmes et aux services du gouvernement du Canada. En matière d'emploi, Service Canada administre notamment la partie I (indemnisation) de la Loi sur l'assurance-emploi. Cette responsabilité ainsi que certains programmes d'emploi relevaient auparavant du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, aujourd'hui fusionné avec celui du Développement social Canada pour former le ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada.

42. La hausse de la cible de 13 500 nouveaux participants en 2010-2011 correspond à celles prévues par le **Pacte pour l'emploi *Plus*** et par le **Plan Emploi Métropole**.

43. La cible 2010-2011 est établie en cohérence avec les cibles 5 et 7. Elle correspond au produit du nombre prévu de personnes participant aux interventions d'Emploi-Québec qui termineront leur participation en 2010-2011 par la cible de taux d'emploi de ces participantes et participants en 2010-2011.

44 La cible est maintenue en 2010-2011. Elle est en hausse par rapport au résultat préliminaire (présenté à l'annexe B) pour 2009-2010 en raison de la reprise attendue de l'emploi en 2010.

45. Ces stratégies contribuent à la concrétisation du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale et à la réalisation des orientations n° 1 et n° 3 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail » et « Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale et économique des citoyennes et des citoyens les plus démunis ».

**46.** Des simulations de revenus disponibles faites à partir de certaines hypothèses (cas types) sont déjà disponibles dans le site Internet d'Emploi-Québec.

**47.** Les éléments de stratégie présentés ici sont principalement les éléments de stratégie nouveaux ainsi que ceux introduits pour la période 2008-2011 dans le cadre du **Pacte pour l'emploi** et du **Pacte pour l'emploi *Plus***.

**48.** Une première entente a été conclue en 2004. Une nouvelle entente a été signée en septembre 2008 et comporte quatre axes d'intervention : 1) le recrutement et la sélection des candidats à l'immigration permanente et temporaire et l'arrimage avec les besoins de main-d'œuvre; 2) l'intégration en emploi des nouveaux arrivants et des personnes des minorités visibles; 3) le soutien et la sensibilisation des employeurs pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des nouveaux arrivants et des personnes des minorités visibles; 4) la régionalisation de l'immigration.

**49.** La cible est conforme à celle établie par le plan d'action découlant de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Conformément à ce plan arrivé à échéance en mai 2007, cette cible de 32 000 correspond au résultat de 2001-2002 majoré de 2 000 pour 2002-2003 et de 4 000 pour les années subséquentes. Cette cible pourra faire l'objet d'une révision à l'occasion du renouvellement de ce plan d'action.

Les activités de formation de base incluent : la francisation, préalable à la formation professionnelle, l'alphabétisation, la formation générale secondaire, la formation professionnelle secondaire, les services d'insertion socioprofessionnelle, les services d'insertion et les métiers semi-spécialisés. Sont exclues les activités suivantes : la formation générale préuniversitaire, la formation technique collégiale, la formation universitaire, les entreprises d'entraînement, la formation linguistique, l'orientation et la préparation à l'emploi.

**50.** La cible est maintenue en 2010-2011. Elle est en hausse sur le résultat préliminaire (présenté à l'annexe B) pour 2009-2010.

**51.** La cible est maintenue en 2010-2011. Elle est en hausse sur le résultat préliminaire (présenté à l'annexe B) pour 2009-2010. Elle est établie en cohérence avec les cibles 10 et 12. Elle correspond au produit du nombre prévu de participantes et de participants aux interventions d'Emploi-Québec qui termineront leur participation en 2010-2011 par la cible de taux d'emploi de ces participantes et participants en 2010-2011.

**52.** La cible est maintenue en 2010-2011. Elle est en hausse sur le résultat préliminaire (présenté à l'annexe B) pour 2009-2010 en raison de la reprise attendue de l'emploi en 2010.

**53.** La hausse de la cible est attribuable au **Plan Emploi Métropole**.

**54.** La cible est établie en cohérence avec les cibles 10 et 11.

**55.** Ces stratégies contribuent notamment à la réalisation de l'orientation n° 2 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité ».

**56.** En 2009-2010, le nom de l'indicateur *Nombre de nouvelles ententes de qualification* a été remplacé par *Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Les résultats assignés à cet indicateur sont alors demeurés le nombre d'ententes de qualification dans le contexte du Programme d'apprentissage en milieu de travail, auxquels une cible de 1 000 participants a été ajoutée pour tenir compte des activités des services d'évaluation et de reconnaissance des compétences. Pour l'année 2010-2011, l'indicateur comprendra le nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre hors Programme d'apprentissage en milieu de travail, telles que routier, préposé à la réception, vendeur, etc. afin de couvrir l'ensemble des participants et participantes.

**57.** La cible correspond à la somme du nombre prévu de participantes et participants liés aux ententes relatives au Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (4 672), mises en œuvre par le réseau d'Emploi-Québec, et du nombre prévu de participantes et participants liés aux autres stratégies du Cadre (2 185), mises en œuvre par les comités sectoriels de main-d'œuvre.

**58.** Ces stratégies contribuent notamment à la réalisation de l'orientation n° 2 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité ».

59. On peut consulter cette politique à l'adresse suivante : **www.cpmt.gouv.qc.ca/publications**.

60. Rappelons que cette cible a été majorée de 1 600 en 2008-2009 à la faveur du **Pacte pour l'emploi** et de 2 100 en 2009-2010 dans le contexte du **Pacte pour l'emploi *Plus***. La hausse de 700 en 2010-2011 est attribuable au **Plan Emploi Métropole**.

61. Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009 découle de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002. L'application de ce plan incombe au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale au nom du gouvernement du Québec. La Loi vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté. Le gouvernement du Québec s'est d'ailleurs fixé pour objectif que, d'ici à 2013, le Québec soit l'une des nations industrialisées où l'on compte le moins de personnes pauvres. Le Plan est une stratégie composée d'un ensemble d'actions mises en œuvre par le gouvernement, ses partenaires socioéconomiques, les collectivités régionales et locales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la société. Ces actions doivent permettre d'intervenir à la fois sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour que chaque personne puisse disposer du soutien et de l'appui nécessaires à l'atteinte de son autonomie.

62. La gestion du Programme alternative jeunesse est confiée aux services publics d'emploi.

63. Il s'agit du Programme de soutien financier pour les travailleurs âgés licenciés, du Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement ainsi que du programme Soutien financier aux mineures enceintes.

64. La cible est maintenue en 2010-2011. Elle est en hausse sur le résultat préliminaire (présenté à l'annexe B) pour 2009-2010.

65. Depuis le 1^er^ janvier 2009, les prestations d'aide sociale sont pleinement indexées, au même titre que celles de solidarité sociale.

66. Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 peut être consulté à l'adresse suivante : **www.mess.gouv.qc.ca/plan-action**.

67. Le terme citoyen est utilisé ici au sens large, c'est-à-dire qu'il inclut les entreprises.

68. Ces actions contribuent également à la concrétisation de l'orientation n° 5 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Créer un environnement de travail stimulant pour le personnel et moderniser l'offre de service ».

69. Voir la note 4.

70. Les cibles 19 à 22 concernent spécifiquement les services de solidarité sociale.

71. Une participante ou un participant de l'assurance-emploi est une personne en chômage pour laquelle une période de prestations de l'assurance-emploi a été établie ou a pris fin au cours des 36 derniers mois (60 mois dans le cas des congés parentaux).

72. Voir la note 36.

73. Les données finales seront diffusées dans le rapport annuel de gestion 2009-2010.

Emploi
et Solidarité sociale
Québec

F-2342 (2011-02)